



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La visite d'Etat à Luxembourg de Madame Vigdís Finnbogadóttir, Président de la République d'Islande.....	1
La Visite officielle en Grèce de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre	9
La 45 ^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies	13
Le 25 ^e anniversaire du STATEC	17
Le décès de Monsieur Robert Krieps, ancien ministre	19
Die luxemburgische Transportpolitik im Europa der 90 ^{er} Jahre	20
La présentation du projet de budget pour l'exercice 1991 .	23

4 / 1990

Juillet - Août -
Septembre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La visite officielle à Luxembourg de Madame Vigdís Finnbogadóttir, Président de la République d'Islande

Répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Son Excellence Madame Vigdís Finnbogadóttir, Président d'Islande s'est rendue en visite d'Etat à Luxembourg du 10 au 12 septembre 1990.

Rappelons ici que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse avaient effectué une visite officielle en Islande, en juin 1986.

Le 10 septembre 1990 peu après midi, Madame le Président d'Islande fut accueillie à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, tandis qu'une batterie d'artillerie de l'armée luxembourgeoise tira une salve d'honneur de 21 coups de canon.

Leurs Altesses Royales présentèrent à Madame le Président les membres de la suite luxembourgeoise et Madame le Président présenta à Leurs Altesses Royales les membres de la suite islandaise. Après la revue de la troupe, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse présentèrent à Madame le Président les personnalités luxembourgeoises venues l'accueillir, à savoir: Monsieur Erdogan Sanalan, Ambassadeur de Turquie, doyen du Corps diplomatique, Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Madame Mady Delvaux-Stehes, Secrétaire d'Etat à la Santé, Monsieur Jean Dupong, Vice-Président du Conseil d'Etat, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel René Alzin, Commandant adjoint de l'Armée, Monsieur Claude Bicheler, Bourgmestre de la commune de Niederanven, et Monsieur Jean Wagner, Directeur adjoint de l'Aéroport de Luxembourg.

Allocution de Madame le Bourgmestre de la ville de Luxembourg

Madame le Président,

Je suis particulièrement heureuse de Vous souhaiter en mon nom, au nom de mes collègues et de tous mes concitoyens une cordiale bienvenue dans notre capitale. En acceptant de Vous rendre en visite officielle au Luxembourg Vous nous faites un grand honneur. Soyez-en chaleureusement remerciée.

Altesses Royales

Nous nous réjouissons de Vous recevoir parmi nous à

Ci-après la liste des membres de la suite qui accompagnèrent Madame le Président lors de sa visite d'Etat à Luxembourg: Monsieur Jon Baldvin Hannibalsson, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Einar Benediktsson, Ambassadeur d'Islande à Luxembourg, Monsieur Thornsteinn Ingólfsson, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Kornelius Sigmundsson, Chef de Cabinet de Madame le Président, Monsieur Gunnar Snorri Gunnarsson, Ministre-Conseiller près l'Ambassade d'Islande, Madame Thorbjörg Hjörvarsdóttir, Assistante personnelle de Madame le Président.

Madame le Président et le Grand-Duc passèrent en revue un détachement d'honneur de l'Armée et après l'exécution des hymnes nationaux le cortège officiel quitta l'aéroport pour se rendre à Luxembourg, où le Président d'Islande fut saluée à son arrivée au Palais grand-ducal par le Maréchal de la Cour, Monsieur Marcel Mart. A midi, un déjeuner intime fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Madame le Président d'Islande au Palais grand-ducal.

Dans l'après-midi, Madame le Président d'Islande, accompagnée de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre se rendit au Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise pour y déposer une couronne de fleurs et ranimer la Flamme du Souvenir. Elle se rendit ensuite à l'intérieur du monument pour y signer le Livre d'Or. A la fin de la cérémonie, le Premier Ministre présenta à Madame le Président d'Islande les représentants des associations patriotiques.

Le programme prévoyait ensuite une réception par la municipalité de la Ville de Luxembourg. Madame le Président d'Islande accompagnée de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, fut saluée devant l'Hôtel de Ville par Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre, les Echevins ainsi que le Secrétaire général de la Ville de Luxembourg. Lors de la réception qui se déroula dans la salle des séances du conseil communal, Madame le Bourgmestre Lydie Wurth-Polfer prononça une allocution à laquelle répondit Madame le Président d'Islande.

l'occasion de la réception du Président de la République d'Islande et nous Vous réitérons nos sentiments respectueux et de profond attachement.

Madame le Président,

Notre révérence et notre amitié ne se limitent pas aujourd'hui à la personne du plus haut représentant de l'Islande, pays de contrastes à l'histoire mouvementée auquel nous sommes non seulement unis par les liens économiques mais avec lequel nous partageons beaucoup de caractéristiques.

Nous saluons en vous Madame, le représentant apprécié, aimé et reconnu de votre pays et de sa population tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Grâce à votre action, à votre dévouement et à votre personnalité, l'Islande s'est dotée d'une figure symbolisant le rassemblement d'un peuple hors de commun et fier de son identité.

Permettez-moi de Vous présenter à mes concitoyens en employant vos propres termes. Ainsi, au moment de prendre les hautes charges de Chef de l'Etat Vous avez dit : "Nous avons hérité des cadeaux de grande valeur des générations qui nous ont précédés et des autres nations. Notre plus grande chance serait de n'offrir pas moins que nous avons reçu." Peut-on résumer de façon plus précise votre conception de l'action politique et du rôle qui incombe aux Etats et aux peuples.

Vous êtes pour nous le messager d'une nation qui depuis 1955 a envoyé un petit groupe habiter et travailler à Luxembourg pour y assurer une véritable tête de pont reliant votre patrie au continent européen et notre ville à l'Islande et à l'Amérique du Nord. J'aimerais aujourd'hui en Votre présence, Madame, remercier Vos concitoyens qui sont aujourd'hui les nôtres pour leur engagement et exprimer ma joie que cette terre soit devenue la leur.

Si la Ville de Luxembourg est devenue le lieu d'arrivée et de passage d'un grand nombre de vos compatriotes en route pour le "Continent", l'escale à Reykjavik a permis à beaucoup de Luxembourgeois de connaître le charme particulier de votre patrie, de ses paysages, et l'hospitalité chaleureuse de ses habitants. Pour eux l'Islande reste une expérience inoubliable.

Vous êtes, Madame le président, le représentant d'une nation éprise de liberté, de démocratie et de fierté nationale, valeurs que nos deux communautés partagent.

Les premiers habitants venus en Islande vers 874 n'avaient-ils pas fui un régime oppressif et ne cherchaient-ils pas épanouissement et liberté sur une terre vierge? Ne furent-ils pas les premiers à découvrir et à établir des traditions démocratiques qui prouvent aujourd'hui encore et plus que jamais leur force et leur efficacité. Dès 930 ils se donnèrent un système politique sans équivalent, fondé sur le double idéal de liberté et d'honneur et dont l'expression fut le parlement en plein air ou Althing, installé dans le site grandiose, sauvage et incomparable de Thingvellir.

Le goût de l'aventure dont témoignent les "Sagas" amenèrent les Islandais à pousser toujours plus loin les défis et à élargir l'horizon de leurs connaissances, découvrant et colonisant le Groenland et débarquant vers l'an 1000 sur le continent nord américain.

Votre pays vit de la mer et avec la mer alors que le Luxembourg même à l'apogée de sa plus grande étendue au Moyen-Age restait un territoire ancré au milieu des terres. Le destin de nos deux nations n'a pu dès lors être que différent. Alors que vos ancêtres se sont lancés à la découverte de l'immensité de l'Atlantique nord — de l'Islande

aux berges de la Baltique, du continent nord américain à la frontière des banquises, les comtes de la maison de Luxembourg: Henri VII, Jean l'Aveugle, Charles IV, Wenceslas et Sigismond ont porté leur bannière dans les pays du centre et de l'est de l'Europe. Ce faisant ils ont délaissé il est vrai leur terre ancestrale qui n'a pas manqué de devenir l'enjeu de ses puissants voisins.

Pays continental par excellence, le Luxembourg a en effet longtemps été au centre des turbulences européennes, et sa capitale dotée d'impressionnants bastions et fortifications a été pendant des siècles le lieu de rendez-vous sanglants de bien des armées.

Il est donc vrai qu'au cours de leur histoire, Islandais et Luxembourgeois, orientés vers des mondes si différents, ne se sont guère fréquentés. Ils n'ont ainsi entaché d'aucune amertume des relations qui se sont nouées grâce à l'âge aéronautique et qui se développent harmonieusement dans un climat d'ouverture, de respect et d'affection réciproques.

Au long des siècles marqués par des dominations étrangères ni Islandais, ni Luxembourgeois n'ont cependant perdu le goût de l'indépendance et de la liberté nationale, conservant tous deux d'ailleurs sous les régimes étrangers des structures administratives et économiques particulières. Pour nos deux nations l'affection pour la langue maternelle a constitué et constitue toujours un facteur essentiel d'identification et de cohésion nationale tout comme le développement d'une vie culturelle autonome soutient ces efforts. Le recouvrement complet de l'indépendance nationale était pour nos deux nations caractérisé par un long cheminement où les hommes politiques ont su tirer profit des constellations internationales propices. En effet les concessions successives arrachées par les Islandais aux Rois du Danemark trouvent leur pendant dans les tractations des Luxembourgeois avec les Rois du Pays-Bas.

Ce n'est qu'à la suite du démantèlement de la forteresse à la fin du siècle dernier que la Ville de Luxembourg a pu prendre une nouvelle dimension et assumer un rôle nouveau. De lieu d'affrontement et de dispute, notre ville s'est transformée en lieu de rencontre et de développement pacifique, vocation qui s'est encore amplifiée au cours des dernières décades depuis que le Luxembourg assume avec fierté son rôle de capitale européenne et de centre financier international.

Les 150 ans d'indépendance nationale que nous venons de célébrer l'année dernière représentent pour notre pays une ère de prospérité à l'instar de l'Islande qui connaît également depuis son indépendance complète au début du siècle une période de développement économique, culturel, politique et social que bien des pays lui envient et qui a été amplifiée encore par la fondation officielle de la République en 1944.

L'importance internationale de l'Islande dans le monde contemporain a été soulignée de façon particulièrement éclatante. En octobre 1986 le sommet de Reykjavik entre les présidents Reagan et Gorbatchev fait déjà partie de

l'histoire. Ce fut la porte d'entrée vers un monde différent et nouveau, marqué par le dialogue, la coopération et l'émergence de la confiance. Les progrès accomplis depuis lors ne cessent de nous étonner tous les jours de manière heureuse.

L'histoire, paraît-il, favorise les grands Etats et une évolution vers les économies d'échelle. Cependant, elle réserve aussi — j'en suis convaincue — une place de choix à ces petites entités qui en dépit de cette orientation générale peuvent préserver et accroître mieux que n'importe quel autre modèle, la qualité de vie de leurs citoyens dans un environnement à l'échelle humaine où l'individu et le respect des particularités l'emportent sur la loi du plus grand nombre et de l'anonymat. Un monde sans petits Etats ne serait plus le même et ne serait sans doute pas meilleur.

Il me semble cependant fondamental que les petites entités telles les nôtres puissent prendre appui sur des bases plus solides et autrement profondes qu'une simple assise économique.

Parmi les forces qui contribuent grandement à la prise de conscience collective et qui aident à forger cette infrastructure sans laquelle aucune collectivité ne peut survivre, une importance toute particulière revient à la culture.

Un peuple si petit qu'il soit doit pouvoir cultiver sa langue et ses traditions puisqu'elles renferment l'âme du peuple et la culture telle qu'elle est vécue par une communauté n'est rien d'autre que la sublimation de ses aspirations collectives, issues d'un passé riche mais toujours présent — véritable lien entre le passé et le devenir.

Il est tout aussi indispensable que des Etats comme les nôtres s'ouvrent largement sur le monde extérieur. Tant le Luxembourg que l'Islande font tout pour ne pas s'enfermer dans un isolement splendide et en même temps ces

deux pays s'efforcent de veiller à la vitalité de leurs valeurs, -gage de leur spécificité dans un monde qui se rétrécit et se globalise chaque jour davantage.

L'attachement des Luxembourgeois et des Islandais à leur terre est ancien et signifie en tout premier lieu l'attachement à l'espace où vivent les hommes qui ont quelque chose en commun et se sentent solidaires. Et si en parcourant le Luxembourg ou l'Islande le visiteur n'y trouve que peu de monuments de l'art et de l'architecture témoignant d'un passé prestigieux, il découvrira cependant des sites incomparables, fort en contrastes et d'une beauté exceptionnelle. Ces paysages ont marqué les hommes venus s'installer sur ces terres et ont ainsi décidé de leur destin.

Je sais, Madame le président, que Vous êtes très sensible à cette interrelation entre l'homme et son environnement et que Vous prônez le respect de l'homme envers la nature. En Vous rencontrant, Vos interlocuteurs se rendent également compte que Votre ligne de conduite est dictée par le respect des hommes.

Madame,

Votre gentillesse, la chaleur humaine que Vous faites rayonner autour de Vous, nous font souhaiter que les hommes et les peuples s'en inspirent dans leurs rapports.

Au cours du long cheminement vers la paix et la justice, les hommes n'ont pas seulement besoin d'acteurs politiques éclairés, mais également de guides aux qualités humaines simples mais profondes.

Madame, Votre amabilité, qui enchante les Islandais, nous a touchée profondément et je souhaite que Votre séjour à Luxembourg nous fournisse l'occasion de Vous prouver notre admiration tant envers Votre personne qu'à l'égard de l'Islande.

Allocution de Madame le Président d'Islande

Madame le Bourgmestre,

Je vous remercie des paroles chaleureuses que vous avez eues à mon égard, et à celui de mon pays. C'est toujours un grand plaisir pour moi, que de revenir à Luxembourg - plaisir que partagent, je le sais, beaucoup d'Islandais.

Car nous qui avons la chance de jouir d'une relative prospérité, sentons bien qu'il fait bon vivre ici, et que nous sommes les bienvenus. Il n'en est pour preuve que l'importance de la colonie islandaise, qui travaille ici dans l'intérêt de nos deux pays, et qui est plus nombreuse à Luxembourg que dans la plupart des villes du continent.

A première vue, on pourrait croire pourtant, que nos nations seraient fort différentes, vivant dans des conditions si dissemblables : vous, sous des latitudes tempérées, entourés de vertes collines boisées, et nous sur une île rocheuse, perdue dans l'Atlantique Nord, au milieu d'immenses champs de lave cernés de montagnes enneigées.

Mais en regardant de plus près au coeur de notre unité et de notre histoire, c'est comme si nous étions les deux rimes d'une même strophe: deux petits états qui sur la scène internationale affirment leur indépendance et savent faire entendre leur voix au sein de la famille des nations, sur toutes les questions éthiques qui se posent à l'homme d'aujourd'hui. Au centre de nos préoccupations se trouvent toujours le respect de l'être humain et le souci de cette terre qui a été remise entre nos mains pour que nous la préservions. Voilà des champs d'action où nous pouvons, sans fausse timidité, assumer le rôle de modèles.

Votre pays est l'un des piliers du pont aérien qui nous aide à enjamber l'océan, et en même temps la porte qui nous donne accès à l'Europe latine et germanique.

Sur ce pont qui nous relie, la circulation n'est heureusement pas à sens unique, et nous nous réjouissons de ce que votre pays soit aussi le point de départ de déplacements vers l'ouest.

Ainsi le réseau serré des communications qui s'est établi entre nos deux pays a-t-il contribué à fortifier l'économie de chacun d'eux et à tisser entre eux de solides liens d'estime et d'amitié.

Les Islandais sont connus pour user et abuser des citations, et je n'échapperai pas à la règle en évoquant le conseil que donnait déjà notre grand poète inconnu de Hávamál, il y a 1000 ans :

Veitztu, ef vin bú átt,
bann er bú vel trúir,
og vilt bú af honum gott geta,
geoi skaltu vio bann blanda,
og gjöfum skipta,
fara ao finna oft.

Ce qui veut dire en clair : "si tu attaches du prix à l'amitié de celui qui t'est cher, mêle ton âme à la sienne, fais-lui des présents, et va le voir souvent."

Dans l'ancienne mythologie nordique, l'arc-en-ciel était le pont qui reliait entre eux des mondes différents. Puisque nous sommes ici au pied de l'arc-en-ciel qui nous réunit, permettez-moi de faire un vœu :

Puissions-nous conserver toujours les liens d'amitié qui nous unissent au moment où une nouvelle Europe portuese d'espérance est en train de voir le jour !

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Madame le Président,

La Grande-Duchesse et moi-même sommes très heureux de vous recevoir à Luxembourg. Vous répondez ainsi à l'invitation que nous vous avons adressée à l'issue de notre visite d'Etat dans votre beau pays en juin 1986.

Depuis cette date l'histoire politique mondiale a connu une accélération impressionnante.

Le clivage en deux blocs, militaire, idéologique et économique est en train de s'effacer et partout les peuples aspirent à plus de liberté, de démocratie et de justice sociale.

Ces bouleversements ont été tellement rapides que nos esprits ont été pris au dépourvu après 40 années de rigidité et de confrontation glaciale.

Nous devons nous livrer, à l'Est comme à l'Ouest, à une réflexion en profondeur sur les nouvelles finalités de la société humaine et sur les moyens à mettre en œuvre pour combler le vide et le désordre qui risquent de s'installer après l'effondrement des valeurs anciennes.

Madame le Président,

Dans la perspective de cet immense renouveau allant de San Francisco à Vladivostock, nos deux petits peuples, l'Islande et le Luxembourg, ne doivent pas rester inactifs.

L'expérience commune de l'histoire de nos deux pays,

Puissent les petites nations comme les nôtres, faire entendre leur voix et apporter leur contribution à l'unité et à la paix.

Relevons encore qu'après l'échange des cadeaux, Madame le Président ainsi que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont signé le Livre d'Or de la Ville de Luxembourg.

En fin d'après-midi, Madame le Président d'Islande reçut en audience au Palais grand-ducal Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président, Monsieur Carlo Meintz et Madame Lydie Err, Vice-Présidents de la Chambre des Députés, et ensuite Monsieur Jacques Santer, Premier-Ministre.

Dans la soirée, un dîner fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais grand-ducal en l'honneur de Madame le Président d'Islande, suivi d'une réception. Au cours du dîner des allocutions furent prononcées par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Madame le Président d'Islande. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux allocutions.

caractérisée par le refus permanent d'être dominés par d'autres, devra guider notre politique d'avenir.

Nous avons rapporté la preuve que de petites nations sont à même de développer un potentiel économique suffisant pour garantir à leurs citoyens la prospérité et la paix sociale.

Il est évident que ceci n'a pu se faire qu'en étroite collaboration avec d'autres Etats. Le Luxembourg a choisi la Communauté Economique Européenne comme carte maîtresse de son avenir. Pour l'Islande c'est le Conseil Nordique et l'Association européenne de libre-échange.

Les autorités luxembourgeoises sont convaincues que la future Maison de l'Europe a pour vocation de s'étendre progressivement à tous les peuples européens qui veulent en faire partie.

Mais les événements angoissants qui viennent de se produire au Moyen Orient nous rappellent d'une façon brutale que de graves dangers continuent à menacer l'ensemble des nations et que les démons du passé, à savoir la guerre d'agression, la violation des droits de l'homme et l'effondrement économique et social, sont toujours prêts à refaire leurs ravages.

Rien n'est jamais définitivement acquis dans l'histoire humaine.

Nous devons rester prêts à défendre les valeurs de notre

civilisation et à remplacer la loi de la jungle, qui continue à dominer les relations entre les nations du monde, par la création et le renforcement de grands ensembles économiques, politiques et militaires qui pratiquent la coexistence pacifique.

Ces entités d'un type nouveau, basé sur des règles de droit, acceptés par tous doivent être suffisamment fortes pour s'opposer efficacement à toute velléité de violation des droits fondamentaux des hommes et des peuples.

Madame le Président,

J'espère que vous excuserez les sentiments de souci et d'anxiété qui percent à travers mon discours alors que votre présence au Grand-Duché de Luxembourg devrait être cause de joie et de satisfaction.

L'approfondissement continu des relations d'amitié entre nos peuples, le développement encourageant de nos échanges commerciaux et le succès persistant de ce pont aérien qui nous lie depuis 1955, constituent la meilleure démonstration qu'il ne faut pas être voisin géographique pour s'entendre et se rapprocher.

Pour moi c'est un plaisir renouvelé de saluer en vous Madame, le représentant de la plus vieille démocratie du monde.

Allocution de Madame le Président d'Islande

Altesses Royales,

Je vous remercie pour les paroles chaleureuses que vous avez eues à mon endroit, et à celui de mon pays, et pour le grand plaisir qui m'est donné de venir vous rendre visite au Luxembourg.

Nous avons gardé le meilleur souvenir de votre visite en Islande au mois de juin 1986, alors que, faisant fi du calendrier, la nature capricieuse faisait mine de replonger dans son sommeil hivernal. Mais il est bien connu que lorsque le beau temps sourit aux pays du continent européen, c'est que l'Islande retient chez elle les vilaines dépressions atmosphériques. Il arrive, malgré tout, qu'on se lasse chez nous de montrer tant d'abnégation!

Nous avons alors observé divers aspects du pays tels que les sources chaudes provenant des entrailles de la terre — notre pétrole à nous, en quelque sorte — ainsi que la houille blanche fournie par les rivières en telle abondance, qu'il est question d'en faire un jour un produit d'exportation! Nous lui devons, en tout cas, d'avoir pu vaincre l'obscurité des longues nuits d'hiver. Je me suis rejouie de vous montrer notre Islande, si différente des autres pays, sous un jour un peu dramatique, car je crois qu'on ne peut comprendre cette île isolée au milieu de l'Atlantique-Nord, sans l'avoir vue de ses propres yeux.

Comme chacun sait, les insulaires sont très curieux du monde extérieur, et veulent toujours savoir ce qui se passe de l'autre côté de la mer. Cette curiosité insatiable a été

Ce n'est certainement pas un hasard que l'attachement des Islandais aux traditions démocratiques soit associé à une ardeur culturelle incomparable. Si j'en crois les reportages récemment publiés sur votre pays, l'Islande tient le record mondial de la lecture par habitant.

Du reste l'Islande peut être fière de disposer d'un Prix Nobel de littérature dans la personne de M. Laxness qui n'est pas un inconnu au Luxembourg puisqu'il a passé quelques années de sa jeunesse dans l'Abbaye St. Maurice à Clervaux.

Vous partagez pleinement cette passion pour la culture Madame, comme en témoignent vos nombreux diplômes et les multiples métiers intellectuels que vous avez exercés successivement avant d'accéder à la plus haute Fonction de Votre pays.

Madame le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir lever votre verre et de boire à la santé de Madame le Président et à l'amitié entre nos deux peuples.

la marque de nos ancêtres, ces grands navigateurs venus s'installer en Islande au 9ème siècle. Ce n'était pas pour eux le terminus, car ils ont poursuivi leurs explorations loin au-delà des mers, doués qu'ils étaient de cette remarquable aptitude — longtemps avant de connaître la boussole — à savoir toujours retourner chez eux. Et pendant des siècles, c'est cette curiosité du monde qui a sauvé les Islandais, leur permettant de suivre les remous de l'histoire et les courants de pensée dont le continent était agité, et de leur faire écho dans leur propre littérature.

Je ne doute point que nos ancêtres islandais aient eu l'occasion de rencontrer les vôtres, au cour de leurs pérégrinations sur le continent vers Rome ou autres lieux saints.

Les temps modernes ont transformé les hardis navigateurs en fervents passagers des lignes aériennes, et depuis que vous nous avez donné accès au continent européen par votre aéroport en 1955, contribuant ainsi à l'économie de nos deux pays, les liens d'amitié n'ont cessé de se resserrer entre eux. Les nombreux Islandais résidant au Luxembourg sont là pour en témoigner et je ne saurais manquer d'exprimer en leur nom, la gratitude ressentie pour l'accueil qui leur a été fait.

Tout éloignés que nous soyons sur notre île, nous n'en sommes pas moins des Européen convaincus, et nous nous sentons bien plus proches de vous que ne le dit la géographie. Nous assistons tous actuellement aux grands changements qui affectent nos voisins de l'est et il ne fait pas de doute que l'Europe présentera un tout autre visage au tournant de

ce siècle. Il importe de s'y préparer dans un esprit d'ouverture et d'entraide.

Mais n'est-il pas ironique qu'à peine avons-nous formé les plus belles espérances de paix et d'unité de ce côté de la planète, que d'un autre côté s'amoncellent les nuages menaçants d'un conflit destructeur ? Nous partageons avec vous l'anxiété engendrée par le suspense qui règne au Moyen-Orient. La rencontre-au-sommet de samedi à Helsinki, témoigne, s'il en était besoin, de l'extrême gravité de la situation pour le monde entier, en même temps qu'elle illustre un des retournements les plus spectaculaires de l'histoire, puisque nous voyons deux anciens adversaires, qui commençaient tout juste à se parler il y a quatre ans seulement à Reykjavik, se donner la main pour affronter ensemble la menace commune.

Face à tous ces bouleversements auxquels nous sommes confrontés, il est plus que jamais nécessaire aux petites nations de se serrer les coudes et de défendre le privilège, évoqué déjà par Tacite il y a plus de 2000 ans, de pouvoir penser ce qu'elles veulent et dire ce qu'elles pensent. Car la liberté et la démocratie sont nos biens les plus précieux, et nous devons en prendre un soin jaloux.

Si petits que nous soyons, par le territoire ou la population, nous voulons tous préserver notre personnalité et notre indépendance, au sein de la nouvelle Europe qui se dessine. Face au nivellement uniformisateur, nous devons tout faire pour sauvegarder ce qui fait notre différence. Il s'agit de sauver le patrimoine qui nous a été confié : la langue, gardienne de notre histoire même, et cette nature qui nous a fait vivre et que nous avons trop négligée jusqu'ici. L'heure est venue de dédommager de ses peines notre mère la Terre. Voilà des domaines où des petits peuples peuvent, et doivent servir de modèles.

Il s'agit maintenant d'exhorter les jeunes à cultiver cette différence qui rend notre voix unique dans le concert des nations. Car tout ce qui est différent suscite l'intérêt et la curiosité. Et c'est une des raisons, Altesses, pour lesquelles je me réjouis d'être ici chez vous et d'avoir l'occasion de découvrir et de connaître votre beau pays et votre nation sous ses multiples aspects.

Discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre

Madame le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je tiens à mettre en évidence l'honneur qui me revient de recevoir en ces jours au Luxembourg le Président de la République islandaise.

Nous considérons votre visite, Madame, comme un très vif témoignage d'amitié, tout comme encore une merveilleuse occasion de resserrer de multiples liens et autres relations multilatérales entretenus par nos deux pays, ceci depuis longue date.

Madame le Président,

L'amitié entre les peuples est ce qu'il y a de plus précieux. Je lève mon verre pour vos Altesses Royales, pour le peuple Luxembourgeois et pour cette amitié entre nos deux pays.

La journée du 11 septembre 1990 débuta par une visite de Madame le Président d'Islande de l'Abbaye St. Maurice à Clervaux. Madame le Président, accompagnée de Monsieur Jon Baldvin Hannibalsson, Ministre islandais des affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier-Ministre, et Monsieur René Steichen, Ministre délégué aux Affaires culturelles, fut accueillie par Dom Vincent Truijen, Père Abbé de l'Abbaye. Dans la bibliothèque de l'abbaye, le Père bibliothécaire montrait aux visiteurs des ouvrages islandais très rares, dont certains de l'illustre écrivain islandais Halldor Laxness, Prix Nobel de Littérature (1955), qui séjournait au sein de la communauté monacale de Clervaux dans les années vingt.

Au programme figurait ensuite une visite du Château de Clervaux. Madame le Président y fut accueillie par Monsieur Aloyse Nosbusch, bourgmestre, et le premier échevin, Monsieur François Stephany. Au premier étage du Château les hôtes visitèrent l'exposition des photographies d'Edward Steichen "The Family of Man".

La matinée fut ensuite consacrée à une visite de la ville d'Echternach où Madame le Président d'Islande, accompagnée de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, fut saluée à la Place du Marché par Monsieur Jos. Scheuer, bourgmestre et les échevins de la ville d'Echternach. Madame le Président se rendit à pied à la basilique où elle fut accueillie par le curé-doyen. Après la visite de la basilique et de la crypte de Saint-Willibrord ainsi que du Musée de l'Abbaye un déjeuner fut offert en l'honneur de Madame Vigdís Finnbogadóttir, Président d'Islande par le Gouvernement luxembourgeois dans la salle des glaces de l'ancienne abbaye. A la fin du déjeuner, des discours furent prononcés par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et par Madame le Président d'Islande. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Vous venez d'honorer par votre visite l'Abbaye séculaire de Clervaux, site ardennais idyllique, pareillement centre spirituel et culturel ancestral, finalement lieu de dévotion bénédictine, où séjournait au sein de la communauté monacale un de vos illustres compatriotes Halldor LAXNESS, homme de lettres et Prix Nobel de littérature.

La cité abbatiale d'Echternach où nous nous trouvons actuellement, se caractérisera de même comme un centre spirituel à grande tradition et comme haut-lieu de rayonnement culturel européen ; Echternach, pour ne pas avoir vécu les travaux intellectuels d'un Islandais remarquable, n'en a pas moins été marqué par la présence déterminante de son fondateur spirituel, Saint Willibrord, missionnaire hors de pair né en Northumbrie, grandi dans une

communauté insulaire et formé par elle, avant d'assurer son éminent travail en Frise, en Flandre et au Luxembourg.

Les rapports et échos multiples relatifs à la visite d'Etat que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg ont fait en Islande nous ont fourni l'occasion de mieux connaître encore l'admirable pays qu'est le vôtre, aspects géographiques, culturels et économiques, tout comme il nous a été donné d'apprécier le travail et les aspirations d'une nation valeureuse et méritante.

Bien des Luxembourgeois se rendant aux Etats-Unis d'Amérique, ont eu l'occasion d'une escale, sinon d'un bref séjour dans votre pays, ceci plus particulièrement à Reykjavik, du fait des escales régulières avec la compagnie aéronavale islandaise ICELANDAIR.

Plus nombreux encore sont les Luxembourgeois, grands amateurs des spécialités de la pêche marine, à savourer régulièrement des produits exquis de l'exportation première d'Islande, à savoir les saumons et plies, production islandaise de haut standing gastronomique.

Les laines de qualité, autre grand produit d'export islandais, sont très appréciées par les continentaux et les Luxembourgeois en particulier, notamment quand les hivers sévères nous imposent leurs rigueurs en gel et en intempéries.

Tout ceci considéré, Madame le Président, il appert que nos deux pays, que d'aucuns se plaisent à qualifier de petits, mais de beaux et d'attrayants, possèdent des connexions solides, régulières, humainement enrichissantes. Par ailleurs, il semble que la réelle valeur, sinon la grandeur

d'une nation ne se mesureront ni en millions d'habitants, ni dans les mêmes grandeurs en ce qui concerne les territoires. La République d'Islande compte 250.000 habitants contre une population de près de 380.000 citoyens pour le Grand-Duché, dont un nombre de Luxembourgeois légèrement supérieur à la population islandaise, d'où — nouveau point commun !

Deux Etats petits dans le concert des grandes nations mais deux pays fiers de leur propre identité culturelle. N'avez-vous pas vous-même déclaré en 1989 : — "A travers leur culture, tous les pays devraient avoir l'ambition de montrer aux autres comment cultiver ce qu'il faut chérir par-dessus tout. Chaque pays est fier de sa propre contribution et du fait qu'il représente une culture qui apporte ce petit rien de différent. La différence suscite l'intérêt, et l'intérêt est le moteur de toute activité humaine". Propos, Madame que nous sommes enclins à souscrire des deux mains !

Jamais de mémoire d'historien, nos deux nations ne furent-elles ni rivales, ni concurrentes ; bien au contraire, des vues et convictions fraternellement complémentaires nous caractérisent : l'amour de la bonne entente, l'aspiration à la paix et à l'indépendance nous font adhérer dans un même élan au Traité de l'OTAN.

Les relations que nous entretenons, j'en suis sûr, Madame le Président, se trouveront renforcées du fait de votre estimée visite au Luxembourg.

Je lève mon verre à la prospérité de la très valeureuse nation islandaise, à cette terre sympathique entre toutes, à l'amitié islando-luxembourgeoise, à vous, Madame le Président, ainsi qu'à une Europe paisible et unie.

Discours de Madame Vigdís Finnbogadóttir, Président d'Islande

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous remercie du fond du cœur pour les belles et chaleureuses paroles qui ont été dites ici au sujet de l'Islande (et à mon égard).

J'ai bénéficié depuis hier de l'hospitalité du Grand-Duché, et j'ai pu apprécier partout le bon accueil qui est fait aux Islandais dans votre pays, tant il est vrai que le pont aérien instauré entre nos deux nations a contribué à les unir par de solides liens d'amitié. Ce pont aérien nous apporte des fraises au printemps, longtemps avant qu'elles aient quelques chances de mûrir chez nous, et toute l'année des fleurs venues des pépinières de Hollande viennent réchauffer nos yeux de leurs vives couleurs. Ce pont aérien nous a également rapprochés du continent européen, auquel l'Islande était rattachée, il y a bien longtemps, avant que les continents ne partent à la dérive. Elle surgit à présent sous la forme d'une grande île - plus grande qu'on ne le pense faute de pouvoir comparer sa superficie à celle de pays voisins - des eaux de l'Atlantique Nord.

Mais il ne faut pas croire que nous les insulaires nous sentions loin du reste du monde. Bien au contraire, nous avons

souvent le sentiment de n'être qu'à deux pas ! Et nous sommes, d'une certaine façon, moins éloignés des grandes villes d'Europe et d'Amérique que ne le sont parfois les citoyens de grands états de leur propre capitale, lorsqu'il leur faut avoir recours aux lents transports terrestres pour pouvoir s'y rendre.

Nous ne nous sentons pas tellement isolés non plus juchés sur cette émergence de la dorsale nord-Atlantique, d'où nous scrutons l'horizon tout autour de nous. Car nous suivons de près la marche du monde ! Notre position me rappelle celle du vieil Odin dans l'ancienne mythologie nordique. Assis sur son grand trône, et tout borgne qu'il fût, il avait ce que nous appellerions de nos jours une "vue globale" des événements qui secouaient son cosmos. Perchés sur ses épaules, se tenaient deux corbeaux "nommés Huginn et Muninn, Pensée et Mémoire — symbolisant la recherche de la connaissance et de la sagesse. Ces corbeaux voletaient à la ronde, à l'affût de toutes les nouvelles qu'ils revenaient chuchoter à l'oreille d'Odin. Celui-ci disposait donc de tout un ensemble de données provenant, comme on dit, de "sources généralement bien informées".

Monsieur le Premier Ministre, on dit de nous autres,

Islandais, que nous sommes tout le temps en train de raconter des histoires. Mais c'est précisément l'essence de notre nature. Je dirais presque qu'il est inscrit dans nos gènes de conserver les histoires — c'est ce que nous avons fait jusqu'ici avec les sagas, et nous pensons que l'un de nos rôles parmi les nations, est de sauver cet héritage de l'oubli. C'est avec de vieilles pierres que se construit l'avenir des nations. Celle qui oublie son passé n'a pas d'avenir, disait le Grec Lycurgue. Nos deux peuples n'oublient pas leur passé, et je pense que c'est ce qui fera notre force dans notre marche vers l'avenir.

Je me suis octroyé le plaisir, bien islandais, de puiser dans l'histoire d'Odin, pour souligner le fait que nous suivons de très près tout ce qui se passe en Europe et dans le monde entier. L'horizon est clair par endroits, mais bien sombre par d'autres. Bien que nos deux états appartiennent à des organisations distinctes, le vôtre à la Communauté Economique Européenne et le nôtre à l'Association Européenne de Libre-Echange, je suis sûre que nous trouverons encore un terrain d'entente dans les discussions économiques qui se déroulent entre les représentants de nos nations.

Je vous remercie encore ainsi que votre gouvernement, de votre hospitalité, et porte un toast à l'amitié de nos deux pays.

En début d'après-midi, une visite des installations de la Société Européenne des Satellites à Betzdorf figurait au programme. Devant le Château de Betzdorf, Madame le Président d'Islande, accompagnée de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, fut saluée par Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier, en présence de Monsieur Pierre Werner, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Pierre Meyrat, Directeur Général de la SES. Avant la visite des installations de la société, Monsieur Pierre Werner et Monsieur Pierre Meyrat présentèrent le fonctionnement du système de satellite ASTRA.

Au Golf Club grand-ducal eut lieu ensuite une rencontre avec la communauté islandaise à Luxembourg avec Madame le Président d'Islande.

Dans la soirée eut lieu au Théâtre Municipal de Luxembourg un dîner offert par Madame le Président d'Islande en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

A cette occasion Madame le Président d'Islande a prononcé le toast suivant :

Vos Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

A la veille de mon départ, je suis heureuse de vous revoir tous réunis ici pour vous remercier de votre hospitalité,

et vous dire à quel point ces deux journées passées à Luxembourg ont été pour moi et pour mon entourage inoubliables. Nous avons vu tant de choses différentes, et rencontré le même accueil chaleureux en tous lieux.

Depuis mon arrivée, nous avons souvent évoqué la place et le rôle qui doivent revenir aux petites nations, tant au sein de l'Europe que du monde entier. Vous possédez une devise qui me paraît une des plus belles : "MIR WELLE BLEIWE WAT MER SIN". On ne saurait mieux résumer l'identité nationale, et je suis sûre que nous y souscrivons tous.

Je lève mon verre à la santé personnelle de Vos Altesses Royales, ainsi qu'à celle de votre famille, à la prospérité du peuple Luxembourgeois, et à l'amitié entre nos deux pays.

La journée du 12 septembre 1990 débuta par un petit-déjeuner du Président d'Islande avec la presse islandaise et luxembourgeoise au Palais grand-ducal. La matinée fut ensuite consacrée à une visite de l'usine de verre plat Luxguard I à Bascharage. A son arrivée, Madame le Président d'Islande, accompagnée de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier, fut accueillie par Monsieur Ferd Kohn, Président-Directeur Général de Luxguard, Monsieur James Moore, Directeur Général, Monsieur Jean Ries, Secrétaire Général et Monsieur René Fiorese, Directeur de Luxguard I.

Après la visite de l'usine Luxguard I, Madame le Président Vigdís Finnbogadóttir regagna la ville de Luxembourg où un déjeuner fut offert en son honneur par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la ville de Luxembourg à la Villa Vauban.

En début d'après-midi, une visite du Musée d'Histoire et d'Art figurait au programme. Madame le Président Finnbogadóttir, accompagnée par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, y fut accueillie par Monsieur René Steichen, Ministre délégué aux Affaires culturelles, et par Monsieur Paul Reiles, Directeur du Musée. Après la visite notamment de la salle des plaques de cheminées, Madame le Président se rendit à pied à la Corniche pour une courte promenade.

A l'aéroport du Findel eut lieu ensuite la cérémonie du départ. A son arrivée à l'aéroport, Madame le Président d'Islande, accompagnée de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, fut saluée par les mêmes personnalités luxembourgeoises qu'à son arrivée à Luxembourg. Madame le Président et le Grand-Duc passèrent en revue un détachement d'honneur de l'Armée. Après l'exécution des hymnes nationaux, Madame Vigdís Finnbogadóttir, Président d'Islande, prit congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et monta à bord de l'avion qui l'emmena à Bruxelles.

Visite officielle de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer en Grèce

Du 4 au 6 septembre 1990, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, s'est rendu en visite officielle en Grèce, sur invitation de Monsieur Constantin Mitsotakis, Premier Ministre de la République Hellénique.

Le 4 septembre, en début d'après-midi, Monsieur le Premier Ministre Santer a été accueilli à l'aéroport d'Athènes par le Premier Ministre de la République Hellénique, Monsieur Constantin Mitsotakis.

Discours de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre

M. le Premier Ministre et cher ami,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Profondément touché par vos chaleureuses paroles de bienvenue comme par la cordialité de l'accueil que vous nous avez réservé, il me tient à cœur de vous dire à quel point mon épouse et moi-même sommes sensibles à ces marques d'une amitié sincère.

M. le Premier Ministre,

Dans les heures de tension intense que le monde traverse depuis quelques semaines, mon premier souci est de voir maintenues la solidarité entre les nations démocratiques et l'adhésion quasi universelle aux décisions du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Mon Gouvernement apprécie hautement la contribution de la Grèce à la force multinationale dans le Golfe persique initiée dans le cadre de l'UEO. J'adresse un message de sympathie à tous les soldats alliés qui se battent actuellement pour nos idéaux, et tout particulièrement aux valeureux marins grecs.

La Grèce tout comme le Luxembourg, membres fondateurs de l'Alliance atlantique et bientôt alliés dans l'Union de l'Europe Occidentale, nourrissent l'espoir que la contagion de la paix dont l'Europe bénéficie en ce moment, finira par s'étendre partout dans le monde. Les derniers foyers de tension pourront ainsi être éliminés. Les quelques dictatures, où qu'elles se trouvent, devront fléchir à leur tour devant les poussées démocratiques de leurs peuples.

La crise que nous traversons nous fait davantage encore prendre conscience de l'impérieuse nécessité d'intensifier maintenant nos efforts pour parfaire l'Union européenne. C'est dans cet esprit que le Luxembourg envisage la Présidence de la Communauté européenne au 1er semestre de l'année prochaine. J'aurai l'occasion de présenter quelques réflexions à ce sujet.

Cette Communauté devra se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune. Elle constitue la pierre angulaire de la construction européenne. Une diplomatie

Après avoir déposé des fleurs au Monument du Soldat Inconnu, Monsieur Jacques Santer a eu un entretien avec Monsieur Constantin Mitsotakis ; les deux Premiers Ministres ont ensuite signé un accord culturel entre la République Hellénique et le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans la soirée, un dîner fut offert en l'honneur du Premier Ministre luxembourgeois par le Premier Ministre de la République Hellénique. A cette occasion, Monsieur Jacques Santer a prononcé le discours suivant :

européenne traduira notre attachement à une vraie communauté de destin. Mon pays ne ménagera aucun effort pour contribuer au succès de cette entreprise qui fait pendant à la réalisation de l'Union économique et monétaire et à l'achèvement du marché unique.

Qu'il me soit permis de mettre l'accent sur une préoccupation :

La Communauté que nous voulons construire devra être respectueuse des libertés et des caractéristiques nationales de tous les peuples qui la composent.

La démocratie, notre bien le plus précieux, se fonde sur des principes et des règles qui respectent l'individualité et protègent la diversité. Dans cette mesure, notre Communauté européenne ne saurait être l'expression de la loi de la seule majorité ; elle devra nécessairement comporter le droit d'existence et d'expression pour tous et partant pour les Etats membres les plus modestes par leur taille voire par leur tissu économique.

Il ne faudrait pas par conséquent que dans la ligne d'un universalisme simplificateur, des solutions nous soient en quelque sorte imposées à travers les deux conférences inter-gouvernementales qui ne tiendraient pas dûment compte des spécificités et des capacités réelles d'un chacun de nos pays. D'un autre côté la mise en place d'une Union européenne implique des sacrifices d'un chacun tout comme elle exclura tout laxisme. Tout ce que j'ai appris aujourd'hui à travers nos conversations me confirme que votre Gouvernement adhère sans réserves à ces exigences.

M. le Premier Ministre,

L'accord culturel que nous venons de signer cet après-midi et la perspective de la signature prochaine d'un accord de non-double imposition sont l'expression tangible de l'intensification continue de nos relations bilatérales, déjà tellement harmonieuses. Je suis intimement convaincu que nos Gouvernements ne cesseront de se concerter de plus en plus intensément sur tous les sujets d'un intérêt commun.

C'est aussi avec le plus grand plaisir que j'ai appris la création d'une Commission Grèce-Luxembourg au sein du

Parlement hellénique. Nous apprécions beaucoup l'intérêt porté à notre pays.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je vous convie maintenant à lever vos verres en l'honneur de Son Excellence M. le Premier Ministre de la République Hellénique et Madame Constantin Mitsotakis et de boire avec moi à la prospérité du peuple grec et au succès de nos entreprises communes.

Le 5 septembre, Monsieur Santer a eu d'abord des entretiens avec Monsieur Antonis Samaras, Ministre grec des Affaires étrangères, et Monsieur Souflias, Ministre grec chargé de la coordination économique et monétaire, avant d'être reçu en audience par Monsieur Constantin Karamanlis, Président de la République Hellénique, puis après, par le Primat de l'Eglise orthodoxe grecque, Sa Béatitudo Seraphim, Archevêque d'Athènes.

Invité par la Fondation Onassis, Monsieur Santer y a prononcé, au cours d'un déjeuner, un discours sur "La Communauté européenne à la veille de la présidence luxembourgeoise". Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours :

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Il me tient à cœur de vous remercier pour les paroles fort élogieuses — trop élogieuses devrais-je dire — que vous venez de m'adresser.

Votre institution, à l'égal du dynamisme et de l'esprit d'entreprise du grand armateur dont elle porte le nom, bénéficie à juste titre d'une réputation qui va bien au-delà de ces "perles rares" gorgées de soleil que sont les îles grecques parsemant la Méditerranée.

C'est pour moi un privilège que de pouvoir m'adresser à vous depuis cette tribune.

Au moment où le Grand-Duché s'apprête à assumer sa présidence au sein des Douze, les attentes nourries et les attentes placées dans la Communauté n'ont jamais été aussi évidentes. Pour l'ensemble de nos citoyens — mes entretiens d'hier avec le Premier Ministre Mitsotakis me le confirment — l'achèvement d'une Europe communautaire maîtresse de son destin reste à l'orée du 21^e siècle, la seule ambition qui fait l'unanimité par delà les clivages politiques traditionnels de nos pays.

Fini par conséquent le temps de l'euro-pessimisme que j'ai trouvé lors de notre dernière présidence en 1985 qui par l'adoption de l'acte unique a singulièrement redynamisé et partant relancé le processus d'intégration.

Depuis l'Europe déchaîne parfois des passions hostiles; en tout cas, elle ne laisse plus personne indifférent.

Rarement conjoncture internationale fut plus incertaine: ce disant je ne songe pas seulement aux soubresauts et convulsions au Proche-Orient, à la dérive tragique du continent africain, au devenir de l'URSS; j'ai aussi à l'esprit l'ébranlement de nos valeurs éthiques traditionnelles, l'exploitation démagogique des sentiments religieux, la relance des nationalismes outranciers.

Tous ces développements récents et anciens doivent être pris en compte et cela nonobstant les dividendes générées par la fin de la guerre froide.

Dans le modeste exposé que je vous propose aujourd'hui il ne me sera pas possible d'aborder par le détail chacune de ces données exogènes qui influent sur l'activité de la future Présidence luxembourgeoise.

- Mon exposé se limitera à quelques considérations générales me permettant de tracer la toile de fond sur laquelle se greffe notre mission, durant le 1^{er} semestre 91.
- Dans une deuxième partie j'aborderai les 3 axes d'action prioritaires telles qu'on peut les discerner à l'heure actuelle.

Avec la chute du mur de Berlin, et la disparition du "Rideau de fer", nous entrons pour ce qui est de notre vieux continent dans un monde nouveau. Dans l'espace qui est le nôtre; il n'y a plus d'ennemis.

Nous ne percevons plus exclusivement notre politique extérieure à travers le prisme traditionnel des relations Est-Ouest. L'Europe des Douze et au-delà notre Alliance voire l'ensemble des démocraties occidentales opèrent à présent avec une marge de manœuvre nouvelle et inédite.

Notre construction communautaire, difficile, exigeante, souvent critiquée dans nos pays, fait fonction d'aimant pour nos voisins enfin libres, tant sa force d'attraction est grande. Pourtant l'établissement d'une vraie démocratie, le respect de l'état de droit, la mise en place d'une économie de marché, sont des transformations lentes accompagnées de sacrifices sociaux souvent douloureux.

Nous le constatons en Pologne, en Hongrie et surtout en URSS où M. Gorbatchov est aux prises avec mille et une difficultés. La première tâche des Douze est donc d'accompagner ce phénomène, de le rendre possible. C'est notre intérêt commun. Il est toutefois prématuré de l'insérer d'ores et déjà dans un système.

Simultanément certains pays veulent entrer dans la Communauté.

Voilà de redoutables défis.

Au-delà des exigences de la mise en place des nouvelles formes de coopération et de nouvelles structures de sécurité en Europe dont les 35 Chefs d'Etat débattront à la mi-novembre lors du Sommet historique de la CSCE, l'activité de la future présidence s'exerce à un moment où le Tiers monde communément regroupé dans le mouvement des non-alignés est en voie d'éclatement. D'aucuns

n'hésitent pas à parler aujourd'hui des Tiers-mondes. Il n'y a pas de solution globale aux difficultés du continent africain ni à celles que s'efforcent de surmonter les pays de l'Amérique du Sud. Quand on sait la place privilégiée réservée au sous-développement dans l'action communautaire depuis ses origines, on mesure ici l'étendue de la tâche.

Sollicitée à la fois par les attentes en Europe centrale et de l'Est d'une part, — dont la prochaine unité allemande ne constitue qu'un élément — les besoins immenses des pays du Tiers monde d'autre part, soucieuse en même temps de demeurer à l'avant garde du progrès technologique, un chacun comprend que la question de la solvabilité c.à.d. du niveau des moyens financiers communautaires disponibles se pose avec une acuité particulière. La crédibilité des Douze sera fonction de la réponse qui sera fournie à cette question.

Cette esquisse de la toile de fond serait forcément incomplète, si je devais passer sous silence les nouvelles menaces qui pèsent sur le monde et singulièrement sur la Communauté. Tout en m'efforçant de ne pas exclusivement me référer à une "brûlante actualité", il me faut tout d'abord mettre en évidence la prolifération sans répit des armes de destruction massive. Quelles soient nucléaires, chimiques ou bactériologiques, le danger de l'intimidation d'abord et de guerre ensuite se précise.

L'Europe et notamment certains de ses Etats membres plus directement concernés, ne sauraient désormais se soustraire à leurs responsabilités quant à l'exportation de matériel, d'installation voire de technologies susceptibles de conférer une capacité de destruction massive à tel ou tel pays.

Toujours parmi ces nouvelles menaces je mentionnerai en second lieu ce que le Président Delors a qualifié de "montée des idéologies d'exclusion".

Ces idéologies se fondent sur la peur et la haine. Elles se nourrissent pour une large part des injustices sociales, des sociétés bloquées, du chômage des élites. Cela est particulièrement illustratif pour ce qui est de l'émergence et de la propagation de l'intégrisme musulman dans l'ensemble des pays arabes du pourtour méditerranéen. Même un pays à fort développement comme la Turquie n'y échappe pas.

A partir de ces évaluations forcément sommaires des rapports de forces nouveaux sur l'échiquier mondial, s'articule l'activité future des Douze.

Pour réussir c.à.d. pour assumer demain le rôle propre qui lui revient en fonction de ce qu'elle est aujourd'hui, la Communauté doit satisfaire dans les 15 prochains mois à une triple ambition :

1. sur le plan interne, la première ambition est de

— confirmer son renouveau économique.

La Communauté le fera par l'achèvement du grand marché intérieur. Cette exigence suppose une volonté

et un engagement irrévocables de tous,

- d'un côté pour adopter les dernières directives restées encore en souffrance, souvent dans des domaines délicats.
- d'un autre côté par la mise en œuvre de ces "lois communes" sur le plan interne.

Sur ce dernier point un certain nombre d'entre nous traînent les pieds et prennent du retard. La Grèce n'est pas un cas isolé dans cette catégorie. Même le Luxembourg doit redoubler d'efforts.

- Deuxième grand défi dans le contexte du renouveau économique: engager les phases deux et trois de l'Union économique et monétaire. Pour ce qui est de la future présidence luxembourgeoise, ce sera là notre première ambition. Les discussions de ce weekend entre Ministres des Finances, le calendrier très contraignant imaginé par la Présidence italienne agissant en concertation étroite avec la Commission, permettront, j'ose l'espérer, d'identifier dans des projets de texte libellés en termes de traités les grandes options politiques. De sorte que la Présidence luxembourgeoise se trouve confrontée aux seules questions de nature réellement politique, comme le principe de la création d'une Banque centrale, l'étendue de ses pouvoirs en termes d'intervention sur les marchés financiers, son degré d'indépendance par rapport au pouvoir politique, les contraintes d'ordre budgétaire et social pour les Etats membres dérivant d'une politique économique et monétaire commune.

Comme pour le marché intérieur, cette ambition suppose une très grande discipline d'un chacun d'entre nous. Si nous voulons éviter une Europe à deux vitesses, c.à.d. une Europe à 2 classes — et tel est mon souhait — l'effort de rigueur demandé à chacun de nos pays dans la conduite de la politique économique, monétaire, budgétaire et sociale ne saura plus souffrir d'exception; nonobstant les éventuels délais d'adaptation des périodes transitoires peuvent être aménagés pour certains dans la perspective de l'objectif commun.

2. Sur le plan extérieur, la deuxième grande ambition de la Communauté, c'est de répondre à l'accélération foudroyante de l'histoire.

Les évolutions sont connues. Reste à savoir comment la Communauté va s'y intégrer. En se diluant progressivement dans un ensemble plus vaste moins contraignant, englobant grosso modo l'ensemble des Etats participants au processus pan-européen consigné dans l'Acte final d'Helsinki? C'est une option! Je ne vous étonnerai pas je l'espère, en vous disant que ce n'est pas la mienne!

Tout est fonction en définitive comme nous l'a confirmé récemment M. Delors du niveau des ambitions que s'assignent ensemble les Douze à partir d'une perception claire de leurs intérêts communs essentiels.

Comme ce fut le cas en 1985 lors de la négociation de

l'Acte unique inspiré par une vision partagée par tous du refus du déclin économique, je souhaite que d'ici janvier 1991, mes collègues Chefs d'Etat ou de Gouvernement puissent surmonter les inhibitions historiques de leurs diplomaties et tracer à partir de situations géopolitiques très différenciées l'ébauche d'une véritable politique étrangère commune. L'époque de la coopération politique européenne de nature exclusivement intergouvernementale inspirée en 1969 par le Vicomte E. Davignon est à présent révolue. A partir de la riche expérience acquise au cours de ces 20 années d'efforts de concertation, le moment est venu de procéder à ce "saut qualitatif" qui consiste au nom de la cohérence avec nos ambitions politiques, à fusionner nos politiques étrangères en parlant d'une voix mais en agissant aussi ensemble.

Cette démarche ne pourra être que progressive dans la mesure où nous touchons à un des domaines les plus jalousement défendus: les relations extérieures, privilèges et marques indélébiles de la souveraineté nationale.

Naturellement, cette politique étrangère commune débouchera sur une prise en compte des intérêts communs de sécurité. Comment? Ce n'est pas aujourd'hui que je serai en mesure de vous fournir une réponse claire et précise à ce sujet. Je note avec intérêt dans ce contexte la candidature de la Grèce à une adhésion à l'UEO, cette organisation s'identifie progressivement au cercle des Douze. C'est de bonne augure.

D'aucuns d'entre nous estiment non sans raison que l'acceptation de cette deuxième ambition est plus facile pour un pays comme le Luxembourg, éventuellement la Grèce, par rapport à ceux des Douze qui prétendent "assumer des responsabilités globales de par le monde". C'est vrai.

Il n'en demeure pas moins que ce serait une erreur historique et peut être fatale si la Communauté devait pour cette seule raison limiter ses ambitions et partant ignorer ses responsabilités de par le monde!

De surcroît les échéances sont proches.

— au niveau de la CSCE: lors du Sommet de Paris de novembre, la Communauté doit apparaître comme La force de proposition, l'aimant autour duquel s'articule la future architecture européenne.

— au niveau de l'AELE: la réalisation du grand espace économique européen est une nécessité pour les 30 millions de citoyens de ces pays; S'agissant de partenaires avec lesquels nous partageons des valeurs communes, c'est aussi notre intérêt de parvenir à un accord mutuellement avantageux dans le respect des compétences et des structures de chacune des parties.

— au niveau des relations avec les pays d'Europe centrale et de l'Est: les accords de coopération économique et technique à peine signés, force est de constater qu'il nous faut déjà proposer un lien conventionnel nouveau qui fera de ces pays des associés de la Communauté en attendant qu'un jour ils puissent rejoindre notre cercle.

— au niveau des relations transatlantiques: les discours prononcés début de l'année par le Président Bush puis par le Secrétaire d'Etat James Baker interpellant la Communauté ne sauraient rester sans écho. C'est un élément crucial de nos relations extérieures futures. La réponse que nous fournirons revêt en effet une importance cardinale. Elle conditionne à vrai dire l'œuvre de rénovation de notre Alliance inaugurée au récent Sommet de Londres.

N'en doutons pas: l'issue de ce débat fixera aussi le statut de notre future sécurité et partant le maintien d'une présence militaire américaine sur le vieux continent.

— au niveau de nos relations avec le Japon: La puissance croissante du Japon soulève à son tour beaucoup d'interrogations. Le Japon est fortement implanté dans la Communauté par le truchement de grandes entreprises; il est créancier de nombreux pays d'Asie. Ce n'est que par une approche commune des Douze que nous parviendrons à avoir des relations durables car plus équilibrées avec ce formidable pays complétant les relations privilégiées existant avec les Etats-Unis; ainsi l'ébauche de la trilatérale Etats-Unis-Japon-Europe se précise.

3. Troisième grande ambition à l'horizon de notre Présidence: le renforcement de nos institutions.

La mise en œuvre de ces orientations esquissées ci-avant qui explique le transfert de nouvelles tâches à certaines institutions doit se traduire par un renforcement du principe de responsabilité de ces institutions devant des instances démocratiques.

C'est tout le débat de l'équilibre institutionnel de la future Communauté! D'aucuns — il est vrai de moins en moins nombreux — prêchent pour un chamboulement complet de l'équilibre actuel. Mon gouvernement pense exactement le contraire: car comment prétendre que le processus d'intégration européen est la plus belle réussite de la période de l'après-guerre, suscitant l'admiration de beaucoup et affirmer en même temps qu'il faut changer les institutions qui ont été les artisans puis les gérants de ce succès? Il y a là un paradoxe à propos duquel chacun d'entre nous devra prendre position.

A ce stade je puis vous indiquer que notre position vise certainement à un élargissement des pouvoirs d'exécution de la Commission, à un renforcement des pouvoirs d'investigation et de contrôle du Parlement européen, à une association plus étroite des parlements nationaux au processus législatif, à l'attribution à la Cour de Justice de Luxembourg du pouvoir de contrôle sur la légalité des actes du Parlement et de la Commission.

Quant à la question de la légitimité démocratique, laissez-moi vous répercuter l'essentiel de ce qu'a dit récemment un membre luxembourgeois à la tribune du Parlement européen lorsqu'il a fait part des inquiétudes des citoyens des petits pays.

“D’où proviennent ces inquiétudes ?

A analyser la vision institutionnelle de la majorité du Parlement européen, on constate deux raisons à cette angoisse.

La première, c’est la velléité du Parlement européen de renforcer ses pouvoirs. A cet égard, et sans vouloir douter le moins du monde du sens démocratique des députés européens il est évident que dans une assemblée de ce type, les petits pays sont perdants. Le débat institutionnel en est l’illustration claire puisque les rapports afférents sont tous rédigés par des députés issus de grands pays ; cela semble bien un domaine réservé des “gros bras”.

La seconde, c’est la velléité d’étendre le vote à la majorité au Conseil. Il est certain que, là encore, les petits pays perdront le seul moyen de s’imposer s’il y va d’intérêts essentiels, par le veto dont ils disposent dans les domaines où l’unanimité est la règle.

On me dira que chaque pays devra faire des sacrifices pour construire une Communauté fortement structurée, intégrée et efficace, les petits comme les grands.

Sans doute. Mais les grands pays garderont toujours assez de poids, pour s’imposer, ne serait-ce que par le nombre.

D’autre part, si l’on parle de légitimité démocratique dans un ensemble fédéral ou confédéral, il faut avoir en vue

La 45e Assemblée générale des Nations Unies à New York

Du 24 septembre au 2 octobre 1990, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, a séjourné à New York où il a participé à la 45e Assemblée générale des Nations Unies, au Sommet mondial pour les Enfants et à une réunion ministérielle de la CSCE. Pendant son séjour à New York, Monsieur Poos a eu aussi des entrevues avec Monsieur James Baker, Secrétaire d’Etat des Etats-Unis et Monsieur Edouard Chevardnaze, Ministre des affaires étrangères de l’URSS ainsi qu’avec le Secrétaire général de l’ONU, les ministres des affaires étrangères du Canada, du Brésil, du Mexique, de Hongrie, d’Australie, du Nicaragua, d’Autriche et du Venezuela. Nous reproduisons ci-après le discours prononcé, le 26 septembre, à la tribune de l’Assemblée générale des Nations Unies par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.

Monsieur le Président,

Jamais, depuis que se réunit cette Assemblée, n’avons-nous été les témoins, en l’espace d’une intersession, d’événements aussi importants et de bouleversements politiques et économiques aussi exceptionnels. La révolution qui vient de se produire a transformé de façon fondamentale les données géo-politiques en Europe et dans le monde.

La guerre froide est terminée. Nous nous trouvons au début d’une ère nouvelle.

non seulement les individus, mais aussi les parties qui le composent.

La légitimité démocratique de l’Europe de demain, c’est aussi et surtout la façon dont les grands traitent les petits, c’est le moyen qu’ont les petits Etats de faire entendre leur voix et de participer réellement aux décisions.”

La Grèce berceau de la démocratie est bien placée pour mesurer l’importance de cette exigence. Cet aspect est fondamental dans la définition future de la distribution des compétences d’une part, des pouvoirs des institutions appelées à les exercer d’autre part, dans le cadre de l’Union européenne.

Notre Union de demain doit de la sorte être une défense et une illustration d’une démocratie vivante fondée sur le respect de l’égalité de ses Etats membres. Notre aptitude à réaliser cette troisième grande ambition doit aussi se comprendre comme un test devant les espoirs suscités par nous dans les démocraties naissantes d’Europe centrale et de l’Est. Ne viennent-elles pas précisément de s’affranchir d’un bloc où une superpuissance imposait sa loi aux autres.

Lucidité et vigilance sont certes de rigueur durant les prochains mois. L’audace devra toutefois l’emporter si nous voulons venir à bout des nouveaux défis de l’histoire.

Soyez remerciés de votre bienveillante attention.

Me référant pour l’essentiel à l’exposé que vous a présenté mon collègue Gianni de Michelis, Ministre des Affaires Etrangères de l’Italie, mardi dernier, au nom des Douze pays membres de la Communauté, je me limiterai à traiter quelques sujets qui me paraissent les plus significatifs.

Jamais événement n’a créé une menace plus directe pour la paix que le conflit qui vient d’éclater, le mois dernier, dans la région du Golfe. A l’aube du 2 août, en envahissant de façon brutale le Koweït, pays souverain et indépendant, l’Irak a violé, de la façon la plus flagrante, les principes fondamentaux de notre Charte et, en particulier, celui du non-recours à la force pour résoudre les différends entre Etats.

Le peuple luxembourgeois s’est associé à la condamnation de cet acte d’agression injustifiable et inacceptable qui lui rappelle les pires épreuves de sa propre histoire.

Dès le 6 août, notre Gouvernement a interdit tout commerce avec l’Irak et le Koweït. Il a décrété le gel des actifs financiers de ces deux pays. Il a commencé par accorder une aide d’urgence aux réfugiés et aux pays les plus touchés par la crise et participera pleinement à l’effort de la CEE.

En outre il contribuera au financement des opérations militaires que mènent dans la région certains de ses alliés dans le cadre du mandat défini par l’ONU.

Nous nous félicitons de l'unanimité et de la détermination dont la communauté internationale a fait preuve dans l'expression de son aversion pour cette violation du droit international.

La rapidité d'action avec laquelle le Conseil de sécurité a agi en est la démonstration.

Le Conseil a développé une capacité d'action nouvelle.

L'application sans réserve des résolutions du Conseil de sécurité devrait permettre une issue au conflit, par le retrait immédiat et inconditionnel des troupes irakiennes du Koweït et la libération de tous les ressortissants de pays tiers. En attendant, il est indispensable que tous les Etats membres de notre Organisation mettent en œuvre scrupuleusement l'embargo général et obligatoire contre l'Irak.

Au-delà de la solution de ce conflit, il y va du respect des principes de notre Organisation, je dirais même de sa crédibilité. Nous devons solidairement dissuader quiconque pourrait être tenté à l'avenir de se lancer dans une aventure similaire.

Ce conflit a engendré des tensions extrêmes exposant la région du Golfe, déjà durement éprouvée par 8 années de guerre, à une catastrophe terrible.

Il me faut relever les souffrances de la population koweïtienne et de centaines de milliers de travailleurs étrangers qui ont fui l'Irak et le Koweït le plus souvent dans des conditions dramatiques. D'incalculables dommages économiques sont infligés en premier lieu au Koweït et aux pays de la région. Le monde entier en sera touché.

Les dirigeants de l'Irak ont à assumer devant l'histoire une très lourde responsabilité. N'ont-ils pas déjà pris, 10 ans plus tôt, une part déterminante dans le déclenchement d'une autre guerre? N'ont-ils pas utilisé sans hésiter des gaz chimiques pour supprimer froidement des milliers de Kurdes dans leur propre pays? Intransigeants, leur seul souci est de nous faire accepter le fait accompli. Les violations incessantes des locaux des Ambassades installées au Koweït ne trouvent pas d'exemple dans l'histoire. La détention de milliers de ressortissants étrangers détenus en otages dépasse toutes les bornes de l'acceptable.

Cette violence, ce cynisme nous rappellent les pratiques fascistes et continuelles des années 30. N'oublions pas qu'elles furent trop longtemps tolérées et finirent par conduire le monde à la seconde guerre mondiale. L'histoire ne nous pardonnerait pas que cette erreur-là fût commise une nouvelle fois. Voilà pourquoi les Nations Unies doivent sortir victorieuses de cette épreuve de force.

Le rétablissement et le maintien durable de la paix soulèvent inmanquablement d'autres questions.

La première est celle de la sécurité dans cette région du Golfe qui est compromise par la présence de régimes dictatoriaux professant des idéologies d'exclusion et s'appuyant sur des armées puissantes.

La preuve étant faite une nouvelle fois que l'accumulation d'arsenaux militaires ne sert pas la sécurité, bien au contraire. Il convient de relancer nos travaux en matière de désarmement ainsi que ceux relatifs au contrôle du commerce international des armes.

L'agression par l'Irak ne saurait être justifiée par l'impasse dans laquelle se trouve toujours la question palestinienne ni par les frustrations — que nous comprenons — qu'elle suscite dans les pays arabes et surtout parmi les Palestiniens. Rien ne permet d'établir un lien entre ces deux questions. Le caractère explosif de la situation générale au Moyen Orient nous oblige pourtant à intensifier nos efforts pour progresser vers la solution du problème palestinien.

L'écroulement du mur de Berlin en novembre dernier a frappé l'imagination du monde entier. Il a sonné le glas de l'ordre européen et mondial défini à Yalta et basé sur l'affrontement et l'antagonisme idéologique. Accéléralant la dynamique de changement engendré par la politique de glasnost et de la perestroïka, cet événement a provoqué des ondes de choc jusqu'aux frontières les plus reculées de l'Europe et même au-delà. Tour-à-tour les anciens régimes non représentatifs se sont écroulés, cédant sous la pression de la rue et des aspirations à la liberté et à la démocratie.

Pour la première fois en quarante ans ont eu lieu des élections libres qui ont conduit, dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, à la mise en place de gouvernements nouveaux et largement représentatifs. Des réformes politiques et économiques d'une ampleur sans précédent ont été entamées voire réalisées pour en finir avec une idéologie dominatrice et un système économique inefficace.

Je me félicite de ce que l'Allemagne sera réunifiée dans quelques jours.

Voici enfin surmontée la division de l'Europe. Pour la première fois dans leur histoire, tous les peuples de l'Europe qui partagent le même patrimoine culturel ont la possibilité d'organiser leurs relations sur la base de valeurs communes: le pluralisme politique, l'organisation périodique d'élections libres, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme et les principes de l'économie de marché.

Une occasion historique est ainsi offerte au continent européen, occasion qui devrait conduire à la création d'une ère de paix et de prospérité. Il appartient au Sommet des 35 à Paris de donner le coup d'envoi à ce nouveau chapitre de l'histoire européenne.

Négliger pour autant les relations avec les peuples d'autres continents, serait pour nous, Européens, une grave erreur.

Conscients de leurs responsabilités dans cette phase décisive de l'histoire, la Communauté Européenne et ses Etats membres ont décidé d'accélérer et d'approfondir leur processus d'unification. Le grand marché intérieur sera achevé d'ici 1992. Il sera bénéfique non pas seulement pour les

pays membres mais aussi pour les pays tiers. Deux négociations intergouvernementales commenceront à la fin de cette année et seront poursuivies au semestre suivant sous la Présidence luxembourgeoise de la Communauté. La première visera à établir les étapes finales d'une union économique et monétaire. La seconde est appelée à renforcer les structures politiques de la Communauté et de ses Etats membres.

Nous sommes persuadés que c'est par une intégration toujours plus poussée dans tous les domaines que les Douze construiront le noyau solide d'un ordre européen futur stable et pacifique.

Cette intégration ne saurait s'arrêter aux pays membres de la Communauté Européenne. Le processus intra-communautaire est inséparable d'un renforcement lui aussi structurel entre tous les Etats européens.

Un nouvel espace économique doit être créé entre les pays membres de la Communauté et ceux de l'AELE.

De nouveaux accords économiques et commerciaux ont été déjà négociés ou le seront bientôt entre la Communauté et les autres pays de l'Europe centrale et orientale.

Nous ne sous-estimons pas en effet les difficultés que cause, pour tous ces pays, la transition d'une économie bureaucratique et centralisée vers une économie de marché. Celles-ci s'ajoutent aux frustrations et aux insécurités qu'éprouvent leurs populations qui, le plus souvent, doivent faire face à une dégradation temporaire de l'emploi et de leur niveau de vie.

C'est pour surmonter ces difficultés que les Douze ont d'ores et déjà pris l'initiative, au sein du Groupe des 24, de mettre en œuvre d'importants programmes d'aide. En outre, la négociation d'accords d'association d'un type entièrement nouveau mettra en valeur les nouvelles potentialités de ces pays.

Au moment où les rivalités idéologiques du passé font place à de nouvelles relations basées sur une même conception de la société, sur la confiance et l'esprit de partenariat, le maintien de puissantes armées est devenu sans objet en Europe. Les événements des derniers mois ont donc logiquement donné un coup d'accélérateur au mouvement de désarmement. A Vienne doit se conclure prochainement un premier accord sur la réduction des forces conventionnelles en Europe, ainsi que sur un ensemble significatif de mesures de confiance et de sécurité.

D'ores et déjà, les troupes étrangères quittent le territoire des pays où elles avaient été stationnées contre la volonté des populations. Des réductions parfois drastiques des effectifs et des dépenses militaires sont décidées ou envisagées. Des moyens additionnels considérables pourront ainsi être réservés pour la solution des problèmes sociaux, pour l'éducation, pour la santé, pour l'environnement et le développement.

La Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) qui regroupe les Etats d'Europe, des Etats-Unis

et du Canada a joué un rôle fondamental dans le devenir de l'Europe. Sa structure, ses règles et son action devraient servir d'exemple dans d'autres régions du monde.

L'irrésistible mouvement des peuples à la liberté et à la prise en mains de leur propre destin ne s'arrête pas aux frontières de l'Europe.

En Asie, en Amérique latine et en Afrique, il mobilise des peuples chaque jour plus nombreux et les encourage à revendiquer les mêmes droits et libertés. Nous nous réjouissons ainsi du retour à la démocratie au Chili, de la tenue d'élections libres au Nicaragua et bientôt, je l'espère, avec le concours de l'ONU, en Haïti. Le peuple namibien, enfin libre, a choisi la voie du système pluraliste et démocratique. Le Mozambique et l'Angola s'apprêtent à faire de même. D'autres y réfléchissent sérieusement.

C'est également avec satisfaction que nous suivons l'évolution en Afrique du Sud. Des progrès considérables y ont été réalisés grâce à la politique nouvelle du Président de Klerk qui a tenu sa promesse en légalisant les mouvements d'opposition, en libérant Nelson Mandela, et en levant l'état d'urgence.

Nous relevons aussi la promesse du Gouvernement de libérer tous les autres prisonniers politiques et d'amnistier les exilés. Nous espérons que les négociations en vue d'une nouvelle Constitution créant une Afrique du Sud unie, démocratique et non- raciale pourront débiter sous peu.

Il y a un mois, les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité se sont mis d'accord sur un règlement global du problème du Cambodge. Cet accord offre une chance, réelle et unique, de retour à la paix dans ce pays trop longtemps déchiré par la guerre.

Il faut éviter tout retour aux pratiques des Khmers Rouges et de Pol Pot responsables de l'extermination de plusieurs centaines de milliers de Cambodgiens.

Je me félicite que, à la suite de la réunion de Djakarta, les parties cambodgiennes aient pu se rallier à cet accord que la prochaine Conférence de Paris est appelée à entériner.

Monsieur le Président,

Ni la démocratie, ni l'économie de marché ne constituent une panacée miraculeuse à tous les maux.

L'expérience douloureuse que connaissent certaines démocraties minées par la violence, la guérilla, les désordres sociaux-économiques voire un sous-développement persistant, est là pour le prouver. La mise en place d'institutions politiques assurant le pluralisme et la transition démocratique demandent beaucoup d'efforts et de ténacité. Au-delà de l'organisation d'élections législatives périodiques et honnêtes, il s'agira d'établir des structures permettant la participation réelle de tous au développement et une répartition équitable des richesses nationales.

Une interaction étroite existe entre démocratie et dévelop-

pement. L'un ne va pas sans l'autre. L'un renforce l'autre.

A cet égard, notre Assemblée est parvenue, lors de la session spéciale tenue en avril dernier, à un important consensus sur les nouvelles orientations de la coopération économique internationale. Suivant une approche plus réaliste et plus équilibrée, elle a, en particulier, mis un accent inédit et encourageant sur une meilleure utilisation des ressources humaines et sur le respect des droits de l'homme.

Conscient de l'importance qui s'attache à l'augmentation de l'aide consacrée à la coopération au développement, mon Gouvernement a décidé de doubler le volume de celle-ci d'ici 1994.

Comme par le passé le Gouvernement luxembourgeois continue d'attacher la plus haute importance au respect des droits de l'homme. Il reste préoccupé par les violations flagrantes de ces droits qui sont commises partout dans le monde.

Il appartient à notre organisation de veiller, avec une vigilance accrue, à l'application stricte et universelle des instruments existants. Une attention particulière est à accorder aux droits des minorités, des femmes et des enfants.

Un problème d'une autre nature menace la survie de l'humanité: je veux parler de la destruction des conditions naturelles permettant la vie sur la planète.

La question de la protection de l'environnement se trouve au centre des réflexions quotidiennes de nous tous. D'importantes conférences internationales sont consacrées à cette question. Toutes contribuent à préparer la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992 au Brésil.

Cette conférence aura pour mission de relever les énormes défis que nous posent les atteintes à la biosphère et aux écosystèmes, la dégradation de l'environnement, les effets de la pression démographique, l'épuisement des ressources et l'extinction d'espèces.

La déforestation tropicale s'est accélérée et porte sur 17 millions d'hectares cette année contre 11,3 millions seulement en 1980. La capacité de ces forêts à absorber le dioxyde de carbone, fonction vitale pour notre planète, diminue rapidement.

La population mondiale qui compte d'ores et déjà plus de 5 milliards de personnes, augmentera environ de 960 millions au cours de la présente décennie contre 842 millions au cours des années 80.

Comment nourrir cette nouvelle population alors que nous constatons déjà que les capacités alimentaires de la planète stagnent ou diminuent à l'heure actuelle?

En Afrique et en Amérique Latine, la consommation d'aliments par personne est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était il y a 10 ans. Chaque jour naissent environ 250 000 enfants alors que 40 000 autres enfants meurent de faim

et de malnutrition. Tous les pays ici réunis, et notamment les plus riches, doivent incessamment trouver remède à ce scandale. Il appartient au Sommet mondial pour les enfants de proposer les mesures qui s'imposent.

Une impulsion nouvelle doit également être donnée aux politiques démographiques à mener au niveau national et international. Les pays riches doivent aider les pays à forte croissance démographique à mettre en œuvre de telles politiques.

La diminution de la couche d'ozone et l'accumulation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre risquent d'engendrer une augmentation progressive des températures avec les conséquences désastreuses que l'on imagine.

Face à ce tableau alarmant, l'heure est venue de passer à l'action.

La Communauté Européenne doit créer une Agence de l'Environnement ouverte également à d'autres pays européens. Les Ministres de 93 pays réunis à Londres fin juin dernier ont décidé d'aller au-delà des objectifs du Protocole de Montréal et d'arrêter d'ici la fin du siècle les émissions de chlorofluorocarbones qui détruisent la couche d'ozone. Je salue en particulier l'accord visant à créer un fonds destiné à aider les pays en développement à acquérir les technologies nécessaires pour arrêter ces émissions.

L'efficacité énergétique et les économies d'énergie en général doivent être au cœur d'une nouvelle stratégie que justifient également les récents événements du Golfe. Je souhaite que la prochaine Conférence Mondiale sur le climat qui se tiendra en novembre prochain puisse se mettre d'accord sur un tel objectif et sur les lignes d'action d'une Convention-cadre sur les changements climatiques. Cette convention sera ouverte à la signature avec les protocoles d'application nécessaires, lors de la Conférence de 1992. Les pays industrialisés qui se réservent 70% de la consommation mondiale d'énergie primaire et de combustibles fossiles ont à assumer une responsabilité particulière.

Les systèmes de comptabilité nationale sont à adapter de façon à tenir compte, dans la mesure du produit national, du coût de la conservation ou du remplacement de richesses naturelles comme les forêts, l'eau et les sols fertiles. Ils devraient aussi refléter la dévaluation des ressources naturelles, en tant qu'actifs non renouvelables.

Je salue le nouvel esprit qui anime aujourd'hui les relations internationales.

A n'en pas douter, notre Organisation en bénéficie directement. Sa crédibilité, sa capacité d'action connaissent un renforcement considérable. Jamais l'ONU n'a été autant sollicitée pour résoudre les problèmes.

En Namibie, l'ONU a mené à bien, de façon exemplaire un processus conduisant le peuple namibien vers son indépendance. Une organisation impeccable d'élections libres a été la clé de ce succès immense.

En Amérique Centrale, l'ONU a largement contribué à

calmer la situation en envoyant dans la région les observateurs de l'ONUCA, en surveillant les élections au Nicaragua et en démobilisant les forces de la Contra.

Demain, une tâche exceptionnelle lui sera confiée au Cambodge. Après-demain, peut-être, en Afghanistan. Au Sahara Occidental de nouveaux espoirs existent pour l'organisation d'un référendum.

L'ONU sert de cadre à l'indispensable intensification de la coopération internationale pour lutter contre le trafic des stupéfiants, pour combattre la pauvreté et pour protéger l'environnement.

L'universalité de notre Organisation se renforce avec l'admission de la Namibie et du Liechtenstein — que je salue chaleureusement — et demain, je l'espère, de la

Corée du Sud.

Assurément, nous n'en serions pas là, sans la présence, sans l'action déterminante de notre Secrétaire général. Je me dois de rendre une nouvelle fois hommage à ses qualités et à ses efforts inlassables de médiation au service de la paix.

Monsieur le Président,

Avant de quitter cette tribune, j'adresse à notre Président mes chaleureuses félicitations pour son élection unanime à la Présidence de cette session de notre Assemblée générale.

Je suis certain qu'il dirigera avec succès les travaux de notre Assemblée.

Sommet mondial pour les enfants

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont participé les 29 et 30 septembre, à New York, au Sommet mondial pour les enfants, organisé par les Nations Unies. A cette occasion, environ 80 Chefs d'Etat

ou de Gouvernement ont signé une Déclaration par laquelle ils prenaient personnellement l'engagement solennel "d'accorder une haute priorité aux droits des enfants, à leur survie, à leur protection et à leur développement".

Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale

Les Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale ont eu lieu à Washington du 25 au 27 septembre 1990. Elles furent précédées les 23 et 24 septembre par des réunions du Comité Intérimaire et du Comité de Développement. La délégation du Luxembourg se composait à cette occasion de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Gouverneur du Luxembourg pour le Fonds, de Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, Gouverneur du Luxembourg pour la Banque Mondiale, de Monsieur Pierre Jaans, Directeur général de l'Institut Monétaire Luxembourgeois, Vice-Gouverneur pour le Fonds, et de Monsieur Yves Mersch, Directeur du

Trésor, Vice-Gouverneur pour la Banque Mondiale.

Les discussions des assemblées ont porté surtout sur l'évolution conjoncturelle de l'économie mondiale, la crise du Golfe, les relations monétaires et financières internationales, les développements en Europe de l'Est ainsi que sur les problèmes de l'endettement des pays en voie de développement.

En marge de ces réunions, Monsieur Santer a signé pour le Luxembourg la Convention portant création d'une Agence multilatérale de garantie des investissements.

Le 25e anniversaire du STATEC

Au cours d'une séance académique qui a eu lieu le 3 juillet 1990 au Théâtre Municipal de Luxembourg, le 25e anniversaire du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC) a été célébré en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc. Des discours furent prononcés à cette occasion par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, Monsieur Yves Franchet, directeur général d'Eurostat, et Monsieur Georges Als, directeur du STATEC. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie.

Altesse Royale,

C'est un grand honneur et une profonde satisfaction pour moi que de Vous voir honorer de Votre Haute Présence cette fête du STATEC, qui doit commémorer, avec quelque retard il est vrai — retard habituel aux statisticiens

diront leurs détracteurs — le 25e anniversaire de la création de ce service qui remonte en fait au 9 juillet 1962.

Je vois dans Votre Présence la marque du grand intérêt que Vous portez à la vie économique et sociale du pays et à ses institutions.

Excellences, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

Permettez-moi de dire aussi ma joie de pouvoir vous accueillir nombreux, aujourd'hui, afin de fêter avec la grande famille du STATEC, Ministre de l'Economie, Directeur, collaborateurs en activité de service et anciens collaborateurs, fidèles, qui se sont retrouvés pour cette occasion, cet anniversaire mémorable.

Près de trente ans de vie d'une institution aux facettes multiples, comme le STATEC, ne se résument pas aisément.

De même, l'établissement d'un bilan impartial de ce qui a été accompli pendant plus d'un quart de siècle, n'est pas chose facile. Je ne m'y hasarderai donc pas aujourd'hui.

Ceci d'autant plus que le STATEC, par deux publications récentes, y a pourvu lui-même (par acquit de conscience ou peut-être par précaution).

— Je veux parler d'une part de l'important Recueil des statistiques historiques de 1839 à 1989, ouvrage qui constitue la contribution du STATEC à la commémoration des 150 ans d'indépendance de notre pays et qui mériterait d'être mieux connu d'un large public.

— Mais je fais référence aussi à la parution très prochaine d'une Histoire de la statistique au Luxembourg qui contient des développements très fouillés sur le sujet.

En tout état de cause, je crois pouvoir témoigner, compte tenu des fonctions qui sont les miennes, qu'au STATEC, le quart de siècle écoulé a été bien employé.

Si l'on se réfère aux intentions du législateur, ce service issu de la fusion en 1962 de l'ancien Office de la statistique générale et du Service d'études et de documentation économique — s'inspirant ainsi de la formule française de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

— était censé assumer les responsabilités à la fois de **service statistique**, de **service d'études économiques et sociales**;

— était chargé de la réalisation des travaux de synthèse comme les **Comptes Nationaux**;

— devait faire fonction d'**institut de conjoncture** et de **prévision** et au-delà de cet horizon de court terme **élaborer des projections** et même une **programmation à moyen terme**.

Il faut concéder que l'ambition était sans doute démesurée, au regard aussi des moyens alloués, et que par la suite le développement de certains pôles d'activité a pris le pas sur d'autres. Je retiens néanmoins, qu'avec STATEC, nous disposons aujourd'hui d'un instrument d'information économique, démographique et sociale qui rend d'incalculables services à l'économie du pays et à ses dirigeants.

Je voudrais aussi souligner, dans l'expansion continue de l'information statistique au cours de la période que nous commémorons aujourd'hui, la **continuité** remarquable dans le développement due à la présence à la tête du STATEC d'un seul responsable.

M. Georges Als, il s'agit bien de lui, assume en effet les responsabilités de la direction du service depuis sa création en 1963.

Travailleur acharné, menant de front de multiples activités, y compris un enseignement d'économie politique à l'Université libre de Bruxelles, se caractérisant par ses

préoccupations intellectuelles et scientifiques, sa rigueur dans l'usage des techniques statistiques et son souci de l'objectivité et de la neutralité — à moins que Monsieur Als ne choisisse de me démentir sur ce point en abordant tout à l'heure le thème du mensonge en statistique — Monsieur Als peut, à mon sens, revendiquer une part importante du mérite du travail accompli depuis 1962.

Après une si longue période passée dans la statistique luxembourgeoise, qu'il a dirigée et développée en grand commis de l'Etat, il sera atteint en automne prochain par la limite d'âge.

Cette fête du STATEC est donc aussi sa fête et cette coïncidence — qui à vrai dire n'en est pas une — me donne l'occasion de lui rendre ici un hommage public et de le remercier chaleureusement en mon propre nom, mais aussi au nom de mes collègues du Gouvernement ainsi que, je pense des anciens ministres de l'Economie qui ont bien voulu se joindre à nous aujourd'hui.

Cependant mettre l'accent sur le rôle d'un seul homme, du seul directeur, est évidemment beaucoup simplifier. Ce sont en effet les initiatives, la compétence et l'engagement de collaborateurs de plus en plus nombreux qui ont permis la réalisation de l'oeuvre accomplie pendant ce dernier quart de siècle et pour laquelle ils méritent nos félicitations et notre gratitude.

Mais, nulle oeuvre n'est parfaite et s'il y a eu des progrès décisifs, il reste des lacunes. Et ce sont d'ailleurs les résultats obtenus qui permettent le mieux de discerner les progrès qui seront maintenant nécessaires.

Je profite des quelques instants de temps de parole qui me restent, pour esquisser, non pas un programme, mais quelques orientations générales à cet égard.

— Je voudrais d'emblée confirmer, et ce plus particulièrement à l'adresse de M. Yves Franchet, notre engagement à contribuer pour notre part à la réussite du 7^e programme statistique européen, qui prend dans le contexte de la réalisation du grand marché intérieur un relief particulier.

Ce programme marque un grand pas en avant dans l'intégration européenne, notamment dans le domaine des méthodes et des activités statistiques. Dans beaucoup de domaines, mais surtout dans celui des comptes nationaux, l'encadrement financier, logistique et méthodologique prévu par la Commission permettra au STATEC de faire des progrès déterminants et c'est sans doute là une première priorité.

Si nous souscrivons donc entièrement aux grands objectifs de ce programme, nous ne pouvons ignorer qu'il est entièrement dicté par les besoins de la politique communautaire et que les priorités statistiques nationales risquent de faire les frais de ce développement.

Si l'on considère que le STATEC se veut beaucoup plus qu'un simple office statistique, et je viens d'en énumérer les différentes missions, le caractère envahissant

d'un tel programme statistique européen devient encore plus évident. Ainsi risque-t-on de voir s'accroître le déséquilibre entre production statistique et études et recherches économiques et sociales qui caractérisent déjà actuellement les activités du STATEC. Ceci doit être évité à tout prix.

- Dans le tissu statistique luxembourgeois subsistent des lacunes auxquelles beaucoup d'entre nous sont particulièrement sensibles, notamment en ce qui concerne les statistiques de revenus. Au cours de ces dernières années, grâce à la coopération de l'Inspection générale de la Sécurité sociale, des Contributions et du STATEC, des progrès importants ont été réalisés et cette statistique est sur le point d'aboutir — pour une seule année de référence. La connaissance des revenus, et notamment des revenus non salariaux exigera cependant un suivi régulier et donc sans doute un renforcement de l'appareil statistique en ce domaine.
- Autre préoccupation : donner une importance accrue à l'information conjoncturelle. Le Gouvernement et les décideurs privés ont besoin d'une information rapide et précise. Il est donc pressant non seulement d'améliorer la rapidité de la disponibilité des résultats, mais aussi de mettre en œuvre une politique de publication et — d'une manière plus générale — de diffusion de l'information, pour aller à la rencontre de cette demande.

Je pense dans ce contexte aux perspectives qu'offre le développement récent du modèle économétrique de l'économie luxembourgeoise et l'engagement de recherches en vue de la mise au point d'une infrastructure de banques de données générales et spécialisées, accessibles le cas échéant au public.

Il est évident que, dans ce contexte, le développement statistique appellera un effort accru de réflexion conceptuelle, pour assurer aux statistiques et études une base théorique et méthodologique solide et pour orienter au mieux les travaux. Cette réflexion s'insère souvent difficilement dans les tâches courantes du statisticien et ne pourra porter ses fruits que s'il bénéficie d'échanges d'idées les plus larges possibles.

Une coopération avec l'OSCE, dans le cadre de son programme de formation que je salue ici, une collaboration avec d'autres instituts nationaux, ainsi qu'une mise en commun des méthodes et expériences avec d'autres centres de recherche économique et sociale au Luxembourg, pourrait

ouvrir des perspectives intéressantes. En initiant cette politique d'ouverture et de collaboration, je réponds d'ailleurs au vœu exprimé récemment par la Chambre des Députés à l'occasion du vote de la loi créant le CEPS/Instead.

Ces développements, dans la perspective d'une extension des prérogatives du STATEC quant à l'accès à certaines données, même nominatives, des fichiers gérés par d'autres administrations, et de celles de la constitution de bases de données scientifiques anonymisées, exigeront des aménagements légaux et réglementaires au niveau de la loi organique du STATEC et de celle du 31 mars 1979 réglant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques. Il est entendu en effet que ces aménagements ne sauraient se faire au détriment des garanties qui assurent au Luxembourg le respect de la vie privée et la confidentialité des données individuelles.

Cependant, nous devons rester conscients de ce que, dans ce domaine aussi, l'improvisation n'est pas de mise et que l'efficacité d'un système statistique est liée à la bonne conception et au bon fonctionnement de l'ensemble dans lequel ces informations sont collectées, intégrées et rendues disponibles sous une forme adéquate. Il n'y a pas de raccourci ou de système de retouches rapides pour combler telle ou telle lacune existante et que la recherche de progrès importants dans ce domaine doit s'envisager dans une perspective de longue période.

Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Monsieur Yves Franchet, Directeur général de l'Office statistique des Communautés Européennes, appelé à me suivre à cette tribune, va sans doute évoquer devant vous les perspectives de la collaboration statistique européenne dont la logique veut, à terme, l'harmonisation et l'intégration des systèmes nationaux d'information statistique. Cela impliquera sans doute, à plus ou moins brève échéance, des conséquences institutionnelles sur le plan de l'autonomie des offices statistiques. Si je fais donc confiance à l'avenir aux futurs dirigeants du STATEC et à leurs collaborateurs pour poursuivre sur la lancée des progrès réalisés au cours du premier quart de siècle d'existence de ce service, j'espère surtout, que ce service survivra, sous une forme ou une autre, aux bouleversements économiques, politiques et institutionnels que l'on entrevoit pour cette fin de siècle.

Décès de Monsieur Robert Krieps, ancien ministre

Le 1er août 1990, est décédé à Paris, à l'Hôpital Clamart, Monsieur Robert Krieps, ancien ministre, ancien député, membre du Parlement européen et conseiller communal de la ville de Luxembourg, à l'âge de 67 ans.

Monsieur Robert Krieps, né le 15 octobre 1922 à Dalheim, a appartenu à la génération des jeunes Luxembourgeois qu'il convient d'appeler "sacrifiée" par l'occupant nazi au cours de la seconde guerre mondiale. Monsieur Krieps

avait très tôt choisi la voie de la résistance active. C'est pourquoi il a été traîné durant quatre années dans les camps de concentration de Dachau et de Natzweiler-Struthof; il avait été décoré de la Médaille de la Résistance et détenait de hautes distinctions dans les Ordres nationaux et de la Maison régnante.

Monsieur Krieps avait fait ses études de Droit et d'Économie à l'Université de Nancy; il était Docteur en Droit,

Avocat-Avoué, Chargé de cours de Droit aux universités de Nancy et de Bruxelles.

En ce qui concerne la carrière politique de Monsieur Robert Krieps, relevons qu'il a été élu en 1963 au conseil communal de la ville de Luxembourg sur la liste du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois. Il a été conseiller communal de 1964 à 1974 et de 1982 à 1984. A la suite des élections législatives du 7 juin 1964, Monsieur Krieps entra au Parlement comme député du Parti Ouvrier Socialiste; il sera réélu lors de tous les scrutins suivants. De 1974 à 1979, Monsieur Robert Krieps était Ministre de l'Éduca-

Hommage de Madame Erna Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés

Un grand homme de la vie politique luxembourgeoise n'est plus. Le décès de Robert Krieps, membre du Parlement européen, ancien député et ancien membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ancien ministre et ancien président du parti ouvrier socialiste luxembourgeois, a suscité dans tout le pays et au-delà de ses frontières d'immenses regrets.

L'estime que lui ont porté ses amis, mais aussi ses adversaires politiques témoigne des qualités hors pair du défunt. Tout au long de sa brillante carrière, Robert Krieps n'a cessé de faire preuve d'un courage et d'un engagement exceptionnels pour les thèmes préférés de son action politique. Sa passion pour tout ce qui touchait à l'éducation, à la culture, à l'environnement, mais surtout son engagement inconditionnel pour la défense des droits de l'homme

tion nationale, de la Justice et des Affaires culturelles; de 1984 à 1989 il était Ministre de la Justice, des Affaires culturelles et de l'Environnement. Monsieur Krieps était président du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois de 1980 à 1985. En 1989 il avait été élu membre du Parlement européen.

Nous reproduisons ci-après le texte des hommages de Madame Hennicot-Schoepges, Président de la Chambre des Députés, et de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, à la mémoire de Monsieur Robert Krieps.

restent gravés dans notre mémoire et son discours souvent si percutant a impressionné maintes fois dans l'enceinte du parlement.

Ce sont toutes ces qualités exceptionnelles qui nous reviennent à l'esprit en ces moments de deuil et de désarroi où il s'agit de rendre hommage aussi au grand patriote et à l'homme à la rare générosité de cœur. Le souvenir de son action servira d'exemple aux futures générations.

Je présente à son épouse et à ses enfants, à ses proches et à ses amis socialistes les condoléances les plus émues et les sentiments de très vive sympathie de la Chambre des députés.

Erna Hennicot-Schoepges
Président de la Chambre des députés

Hommage de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre

Robert Krieps a empreint de sa forte personnalité la vie politique du Luxembourg des vingt dernières années.

Grand résistant pendant la 2e guerre mondiale où il a connu les affres des camps de concentration, il n'a cessé de se faire un ardent défenseur des droits de l'homme.

Membre du gouvernement, il s'est toujours engagé à fond dans toutes les actions qu'il a menées dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la justice et de l'environnement. Par sa politique il a su canaliser et accompagner les mutations profondes que notre pays vient de connaître.

Le Luxembourg a perdu un grand patriote, un éminent humaniste et un homme d'une grande générosité.

Son souvenir restera gravé dans la mémoire des hommes et des femmes de notre pays.

Au nom du gouvernement et en mon nom personnel, je présente à son épouse ainsi qu'à ses enfants mes condoléances les plus émues.

Jacques Santer
Premier Ministre

Die luxemburgische Transportpolitik im Europa der 90er Jahre

Anlässlich der Mitgliederversammlung des Vereins für Binnenschiffahrt und Wasserstraßen e. V., die am 28. September 1990 in Luxemburg stattfand, hielt Transportminister Robert Goebbels folgendes Referat:

Die Wirtschaft jedes Landes lebt vom Austausch. Wirtschaftsaustausch ist gleichbedeutend mit Transporten. Die wirtschaftliche und soziale Integration, die der europäische Binnenmarkt nach 1992 für die Mitgliedstaaten der EG hervorruft, wird gekennzeichnet sein durch einen größeren Austausch von Personen und Waren im gemein-

schaftlichen Raum.

Daher ist sowohl im Güter- als auch im Personenbereich mit einem verstärkten Verkehrsaufkommen zu rechnen, an das die Kommunikationsmittel und Infrastrukturen angepasst werden müssen.

Alle Transportträger, also Luft, Wasser, Straße und Schiene werden davon betroffen sein.

Ich werde in der Folge vor allem auf die Binnenschiffahrt

und die Wasserstraßen eingehen, das ja das eigentliche Thema dieses Kongresses ist.

Erlauben Sie mir aber zuerst, einige allgemeine Bemerkungen zur Transportpolitik zu machen.

Luxemburg war seit jeher ein Transitland. Während Jahrhunderten zogen alle kriegsführenden Nationen reihum über unser Territorium, heute ergießen sich glücklicherweise friedlichere Armeen über unser Land. Ich spreche von den Millionen Lastkraftwagen und Personenwagen, die jedes Jahr unser Land durchqueren, das bekanntlich am Schnittpunkt zwischen Deutschland, Frankreich und dem Benelux-Raum liegt.

Die Akzeptanz seitens unserer Bevölkerung dieses jährlich um 3-5 Prozent wachsenden Verkehrsstromes wird immer geringer, zumal sich ein Teil dieser Bewegungen über Straßen abwickelt, die nicht dafür bestimmt waren.

Die luxemburgische Regierung hat sich deshalb ein ambitioniertes Straßenprogramm vorgenommen, um vordringlich den Transitverkehr zu erleichtern und an den Ortskernen vorbeizuführen.

Von der Stadt Luxemburg aus gehen zur Zeit Autobahnen nach Frankreich und Belgien hin. Die Autobahn nach Deutschland ist im Bau, zwei Teilstücke sind im Betrieb, das fehlende Verbindungsstück zwischen Luxemburg und Trier wird Mitte 1992 fertiggestellt.

Gleichzeitig arbeiten wir an der Vollendung einer Ringstraße um Luxemburg, welche die von Luxemburg ausgehenden Autobahnen miteinander verbindet. Die Inbetriebnahme erfolgt voraussichtlich 1994. Als weitere Verbindungsstraße ist im Süden meines Landes die "Collectrice du Sud" im Bau. Bis Ende 1993 soll eine Ost-West-Achse geschaffen werden, welche von Düdelingen bis Rodingen, mit Anschluß an das belgische Autobahnnetz, alle wichtigen Industriestädte im Süden Luxemburgs verbindet und gleichzeitig den Transitverkehr aus den Ortschaften hält.

In der Planung ist eine neue Verbindung Luxemburg-Saarbrücken, die auf unserer Seite als Schnellstraße ausgelegt wird, sowie eine von der Hauptstadt ausgehende Nordachse.

Diese Projekte einmal vollendet, ist die Aufnahmefähigkeit unseres Landes in Sachen zusätzlicher Straßeninfrastruktur erschöpft.

Deshalb muß die luxemburgische Transportpolitik sich vordringlich jenen Transportträgern widmen, die noch große Kapazitätsreserven haben, also Luft, Schiene und Wasser.

Der Luftraum über Europa wird zwar immer enger, doch sind durch eine bessere Zusammenarbeit der nationalen Luftraumsicherungsbehörden neue Luftstraßen zu erschließen und bestehende Engpässe zu überwinden. Als amtierender Präsident von Eurocontrol kann ich bezeugen, daß sich in den nächsten 2, 3 Jahren da manches tun wird.

Wir Luxemburger versuchen jedenfalls den Flughafen Findel zu einem europäischen Umschlagplatz für Luftfracht zu machen, wobei Synergien mit dem Moselhafen Mertert sowie mit der Bahn möglich sind. Insbesondere im Kombiverkehr Straße-Schiene kann auch der Flughafen von den Aktivitäten der Gesellschaft Kombilux profitieren, die zum nächsten Jahresbeginn ihre Aktivitäten bei Bettemburg aufnehmen wird.

Im Schienenverkehr setzt Luxemburg auf eine Verbesserung unserer Verbindungen. Priorität genießt Luxemburg-Brüssel, sowie Luxemburg-Lüttich. Notwendig ist auch eine Modernisierung der Strecke Luxemburg-Trier-Koblenz und darüber hinaus.

Die Strecke Luxemburg-Metz muß bis Ende des Jahrhunderts verdoppelt werden, damit das zunehmende Verkehrsaufkommen auf diesem Streckenabschnitt noch zu bewältigen ist.

In das europäische Hochgeschwindigkeitsnetz haben wir Luxemburger jetzt schon einen Einstieg über Metz garantiert.

Laut dieser Absprache werden französische TGV-Züge Luxemburg von Paris und von Straßburg aus direkt bedienen.

Wie ich aber schon vorhin sagte, bleiben ebenfalls große Kapazitätsreserven auf der einzigen schiffbaren Wasserstraße meines Landes, die Mosel.

Das erklärte auch unsere Bereitschaft, die Moselkanalisierung in den 50er und 60er Jahren voranzutreiben.

In jenen Jahren war man bestrebt, der Eisenindustrie im Süden des Landes ein zusätzliches sicheres und billiges Verkehrsmittel anzubieten. Bekanntlich exportiert die Stahlindustrie den allergrößten Teil ihrer Produktion und sind die Transportkosten ein wesentliches Element in der Preisgestaltung.

Noch heute lebt der Hafen Mertert zu rund 40% als Umschlagplatz für die Eisen- und Stahlindustrie.

Die moderne Binnenschifffahrt war für unsere Verwaltung Neuland und so mußten neben der notwendigen Infrastruktur, auch die unerläßlichen Dienststellen und eine entsprechende Gesetzgebung geschaffen werden.

Die damaligen Regierungen haben dem trilateralen Status des Moselregimes gerne zugestimmt, besonders da dieser sehr eng mit dem Rheinregime verbunden ist, und daher im internationalen Verkehr die nötige Bewegungsfreiheit garantiert.

Diese Freiheit haben wir national untermauert durch den Verzicht auf festgeschriebene Mindest- oder Maximalpreise, durch Nichteinführung des "tour de rôle" und durch ein absolutes Minimum an verwaltungstechnischem Aufwand. Dies bedeutet nicht, daß in Mertert das Faustrecht herrscht. In Punkto Sicherheit oder internationale Vor-

schriften befolgen wir die strengsten Kriterien. Unser Vorteil liegt bei einer zentralen Regierungsstelle und kürzesten Verwaltungswegen. Anträge werden dadurch schneller und unbürokratischer beantwortet.

Diesen Vorteil haben auch schon einige ausländische Binnenschiffahrtsgesellschaften genutzt.

Wer glaubt, Luxemburg würde international verfügte Maßnahmen mit einem gewissen Laxismus befolgen, wie etwa die neuerlich eingeführten europäischen Rechtsnormen betreffend die Abwrackmaßnahmen, kann ich nur enttäuschen, da wir wahrscheinlich über die strengsten Strafbestimmungen für Zuwiderhandlungen gegen diese Maßnahmen verfügen.

Wie es zur Zeit aussieht, dürften die Abwrackaktionen ihr Ziel erreichen und dem Gewerbe stabilere Preise garantieren. Wir müssen jedoch aufpassen, daß diese für die Wasserwirtschaft nutzwolle Aktion nicht ins Gegenteil umschlägt und die Kunden von der Binnenschiffahrt zu andern Verkehrsträgern treibt. Auch sollte man sich bewußt bleiben, daß die Abwrackung alter und meist kleiner Schiffe nicht unbedingt die Flexibilität des Angebots steigert.

Ich bin jedoch zuversichtlich, da diese Maßnahmen mit voller Unterstützung des Gewerbes erfolgten und den traditionellen europäischen Binnenschiffahrtsnationen eine moderne Flotte beschert werden. Diese wird dann im internationalen Verkehr ihren überdurchschnittlichen Stellenwert behaupten und ausbauen können.

Eine Voraussetzung dazu ist die Tötigung der notwendigen Infrastrukturinvestitionen. Die bevorstehende Eröffnung des Rhein-Main-Donau-Kanals soll als leuchtendes Beispiel dienen. Jetzt, wo die Staaten aus Mittel- und Osteuropa eine historische, ökonomische wie politische Wende vollziehen, kommt diesem Jahrhundertbauwerk eine noch größere Bedeutung zu. Die Binnenschiffahrt wird besonders auf diesem sehr langen Transportweg das billigste und umweltfreundlichste Verkehrsmittel sein.

Es liegt mir auch am Herzen, um die bereits auf Experten-niveau abgeschlossenen Gespräche bezüglich der Moselvertiefung hervorzuheben: eine Harmonisierung mit der Fahrrinne der Saar zwingt sich förmlich auf.

Der explosionsartige Zuwachs des Verkehrsvolumens auf der Mosel und die sich abzeichnende Sättigungsgrenze im Straßentransport erfordern von den drei Signatarstaaten der Konvention von 1956 dringende Maßnahmen. Wenn wir nicht sofort handeln, könnte es passieren, daß wir gleichzeitig mit der Moselvertiefung auch noch die Erstellung von zweiten Schleusen zu finanzieren hätten.

Gesamteuropäische Geschehnisse und selbst weltbewegende Ereignisse wie die deutsche Wiedervereinigung dürfen auf keinen Fall dazu gebraucht werden, um im westeuropäischen Investitionsbereich zu bremsen oder einen "stand-still" einzulegen. Die Zukunft würde uns bestimmt Unrecht geben.

Noch gut 2 Jahre trennen uns von dem Stichdatum des gesamteuropäischen Marktes. Viel wurde erreicht doch manches bleibt noch zu tun, besonders im Verkehrsbereich.

Dieser ist gekennzeichnet durch viele schwierige und selten harmonische Konzepte. So nimmt es einen nicht Wunder, daß der vormalige schweizerische Verkehrsminister Willy Rischards einmal auf einer C.E.M.T-Tagung behauptete, er käme sich vor wie König Salomon im Harem: er wisse genau was er zu tun habe, nur wüßte er nicht, wo er anfangen sollte!

Im Binnenschiffahrtsbereich hätte dieser Herrscher es allerdings leichter, da hier der europäische, also grenzüberschreitende Gedanke seit jeher dominierend war, etwa beim Rheinregime und dem ihm angepassten Moselregime.

Nach meiner Kenntnis sind bis 1993 nur noch die Kabotagefragen generell zu lösen, und dies sowohl im Frachtbereich, wie auch im Personenverkehr.

Der Wegfall der physischen Grenzen bringt zwar der Schifffahrt keinen direkten Vorteil im Wasserbereich, da normalerweise Grenzkontrollen nicht an den Grenzen vorgenommen werden. Doch profitiert auch die Binnenschiffahrt von einer Verringerung des administrativen Arbeitsvolumens.

Ich erhoffe mir auch positive Impulse durch den Binnenmarkt in Punkten Häfen. Trotz einer gesunden Konkurrenzsituation pflegen die Moselhäfen in Frankreich, Deutschland und Luxemburg seit Jahren die besten Beziehungen. Der gemeinsame Markt wird im Saar-Lor-Lux-Raum den Häfen wieder jene natürliche Kundschaft zurückführen, welche bisher künstlich abgetrennt war. In unserem Moselhafen Mertert jedenfalls wurde der grenzüberschreitende Verkehr noch immer großgeschrieben; er versteht sich, ähnlich wie unser Flughafen Findel, im Dienst der Industrie und des Handels, diesseits und jenseits der Grenze.

Das neuingerichtete Industriegebiet im Hafen Mertert wird ebenso den häfischen Aktivitäten dienen.

Abschließend möchte ich noch einige Worte zur Struktur des Hafens Mertert sagen.

Das Stammkapital der Hafengesellschaft ist paritätisch aufgeteilt zwischen Staat und Privatwirtschaft (nur bei Stimmgleichheit entscheidet diejenige des Vorsitzenden). Die Hafengesellschaft, welche vom Staat als Grundbesitzer die Nutzungsrechte für 99 Jahre erhalten hat, hat diese wiederum nach Betriebssektoren an rein private Unternehmen abgetreten, welche als Umschlagfirmen tätig sind. Auf diese Weise ist der Wettbewerb gesichert und der Erfolg der einzelnen Gesellschaften beweist die Richtigkeit des eingeschlagenen Weges.

Nur wenn wir an die Zukunft der Binnenschiffahrt glauben, wird dieselbe gesichert sein: staatliche Instanzen und privates Management müssen Hand in Hand arbeiten und Konflikte im Dialog lösen. Dann braucht einem nicht bange zu sein um unseren Wassertransport, der noch viele Vorzüge besitzt, welche jeden Tag neu entdeckt werden können.

Le projet de budget de l'Etat pour 1991 présenté par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances

Le 19 septembre 1990, Monsieur Jean-Claude Juncker Ministre des Finances, remit au Président de la Chambre des Députés, Madame Erna Hennicot-Schoepges, le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1991. A cette occasion, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, et Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, ont présenté les lignes de conduite de la politique budgétaire ainsi que les principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1991.

Les chiffres globaux du projet de budget pour 1991, de même que les mesures concrètes y proposées, ont déjà été largement dévoilés à l'occasion de conférences de presse qui se sont tenues vers le début du mois d'août. Voilà pourquoi le présent exposé peut aisément dépasser le stade de la simple présentation des données pour se concentrer sur

la justification des options de politique budgétaire sous-jacentes et leur insertion dans le contexte économique, social et financier du pays. En dressant une esquisse globale et cohérente des réflexions qui ont présidé et abouti au projet de budget, cet exposé ne poursuit d'autres buts que celui d'introduire dans de bonnes conditions le débat public qui va s'étaler sur les semaines et mois à venir.

Le budget de l'Etat constitue un instrument essentiel de notre politique économique et sociale. Il s'avère donc opportun de brosser, en guise d'introduction, le tableau des tendances récentes et des perspectives de développement. De ce diagnostic découlent les impératifs qui s'imposeront à l'action publique et qui se trouvent à la base des choix inhérents au projet de budget pour 1991.

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Les perspectives d'évolution de l'économie mondiale sur lesquelles tablait le gouvernement au moment de la finalisation du projet de budget étaient encourageantes tout en étant incertaines.

L'élément essentiel de satisfaction résidait dans le fait que la longue période de croissance économique semblait devoir se prolonger, à un rythme ralenti il est vrai. En même temps, le taux d'inflation était supposé rester inchangé, des progrès limités paraissant possibles sur le plan de l'ajustement des déséquilibres extérieurs et le taux de chômage semblant rester stable aux environs de 6,5% pour l'ensemble de l'OCDE.

Après s'être infléchie au début de 1989, la croissance de l'économie mondiale a effectivement poursuivi son ralentissement en 1990. La croissance en volume du produit national brut dans les pays de la zone OCDE est passée de 4,4% en 1988 à 3,6% en 1989 et paraissait devoir se situer à quelque 3% tant pour 1990 que pour 1991.

Dans ces hypothèses, il a été supposé que les implications économiques des développements récents en Europe Centrale et Orientale ne seraient que limitées dans le court terme et ne se feraient sentir que progressivement. Par contre, le processus d'intégration économique et monétaire, qui est entré dans sa phase effective au début du mois de juillet 1990 avec l'unification monétaire entre la RFA et la RDA, pourrait sortir ses effets dans un délai plus rapproché.

Etant donné que ce scénario reposait sur l'hypothèse d'une relative stabilité des prix du pétrole — 17 dollars le baril en 1990 et restant constant en termes réels par la suite —, la poursuite de la crise du Golfe qui s'est déclenchée au cours du mois d'août peut rendre nécessaire de réviser les projections établies antérieurement.

Les effets économiques de la nouvelle crise pétrolière sont évidemment fonction de l'issue du conflit politique.

Les projections techniques auxquelles se livrent les organisations internationales tablent sur une solution rapide de la crise politique dans le Golfe en dédramatisant l'issue du conflit. Elles reposent sur une hausse du prix du baril de brut jusqu'à 35 dollars à l'horizon de trois mois et sur une rechute progressive à 20 dollars à la fin de 1991.

Pour les pays de la CE, les effets macro-économiques escomptés seraient assez faibles avec une perte de croissance de l'ordre de 0,5 point de pourcent tant en 1990 qu'en 1991.

Trois raisons essentielles font que le choc ne devrait pas être aussi violent que les trois crises précédentes :

- la dépendance moindre des économies européennes qui consomment actuellement moins de pétrole proportionnellement à leur PIB que dans les années 70. Pour le Luxembourg par exemple, ce ratio est tombé de 16% en 1979, date du second choc pétrolier, à 10% ;
- l'augmentation des prix du pétrole enregistrée actuellement de 50% environ, alors que pour les chocs pétroliers de 1974 et de 1979 il y avait eu respectivement quadruplement et doublement des prix ;
- les économies européennes se portant mieux qu'en 1974 et 1979, des ajustements structurels ayant été opérés et la productivité ayant régulièrement augmenté.

Aux Etats-Unis, le conflit actuel risque cependant de précipiter les tendances récessionnistes. Ce pays qui traîne derrière lui des problèmes de structures énormes (double déficit, système bancaire fragile, etc.) pourrait dès lors entrer dans une phase de récession prolongée.

Il ne faut pas sous-estimer par ailleurs les retombées néfastes de la hausse des prix du pétrole sur les pays du tiers monde non producteurs de pétrole. Alors que les prix de l'or noir risquent d'exploser, celui des autres matières premières affiche un profil très bas. Ceci attisera les difficultés de balances de paiements de nombreux pays en voie de développement et aggravera le problème de leur dette, d'où des risques évidents de contraction du commerce mondial et de déstabilisation politique.

C'est dans un état de bonne santé globale, revêtant même quelques signes de surchauffe, que l'économie luxembourgeoise se voit confrontée à ces incertitudes découlant de l'environnement international.

Le taux de croissance du produit intérieur brut en volume de l'ordre de 5% en 1988 aura été l'un des plus élevés jamais enregistrés. En 1989, sous l'effet d'une demande intérieure — consommation des ménages et investissements — et extérieure assez dynamique, la décélération de l'activité — si décélération il y a eu — est restée très limitée. La croissance du PIB a atteint, suivant des estimations provisoires, le taux de 4,5%. Après une décélération à laquelle on assiste en 1990 — décélération due essentiellement à une conjoncture sidérurgique moins brillante —, l'année 1991 semblait pouvoir connaître une légère reprise avec un taux de croissance de l'ordre de 4%. A cela plusieurs raisons.

En matière de consommation finale des ménages et suite à la progression des revenus disponibles des ménages, l'année 1989 a été marquée par une progression en termes réels d'environ 3,5%. L'évolution des divers indicateurs conjoncturels au premier semestre 1990, concernant notamment les revenus salariaux et les chiffres d'affaires du commerce, semble témoigner d'une vigueur exceptionnelle de la progression de cet agrégat, progression qui sera peut-être supérieure à celle enregistrée l'année précédente. L'évolution prévisible des revenus des ménages en 1991, de même que l'impact positif que la réforme fiscale ne manquera pas de produire sur le revenu disponible, font entrevoir que la consommation des ménages restera un élément dynamique de la demande intérieure.

Les investissements, deuxième élément dynamique de cette demande intérieure, ressentiront également les retombées de la politique budgétaire et fiscale envisagée pour 1991.

- Ainsi les investissements publics, dont la progression a été particulièrement dynamique en 1989 (+ 10%), connaîtront-ils une hausse prévisible de 20% pour 1990 alors que le projet de budget pour 1991 prévoit même une progression de quelque 26% de ce type de dépenses publiques.
- Quant aux investissements industriels, les enquêtes de conjoncture font entrevoir des prévisions en fort progrès pour l'année en cours (+ 45% par rapport à 1989). Pour 1991, tant l'intensification des projets d'investissement entamés que les enveloppes budgétaires prévues dans l'optique du développement économique font apparaître des progressions supplémentaires sensibles.

- Par ailleurs, en 1989 et encore plus en 1990, les indicateurs montrent une forte expansion de l'investissement dans la construction résidentielle. Le projet de budget pour 1991 met l'accent sur la promotion de la construction de logements dont l'enveloppe budgétaire augmente d'une année à l'autre de 70%.

Toutes ces évolutions convergent pour prédire que la formation brute de capital fixe devrait retrouver en 1991 une progression plus dynamique.

Le rapprochement de l'offre à la demande donne naissance à des tensions diverses dont la maîtrise doit rester un objectif majeur de la politique économique et sociale.

Sur le plan du marché du travail, la progression de l'emploi salarié intérieur observée depuis 1984 s'est accentuée depuis 1987 et a perduré en 1988 et 1989. Pour 1989 la progression a été de 3,9%. Entre 1984 et le premier trimestre 1990, l'agrégat en question a connu une véritable explosion de près de 17% en l'espace de cinq ans seulement. Il n'est donc pas étonnant que le marché du travail se caractérise de plus en plus par un suremploi très caractérisé pour certaines qualifications. De ce fait, les conditions de l'embauche se font de plus en plus difficiles. Ensemble avec un léger ralentissement de l'activité, ceci devrait contribuer à freiner quelque peu la progression de l'emploi salarié en 1990 et en 1991.

Cette évolution quantitative est allée de pair avec la poursuite de la croissance des rémunérations du travail. La progression de la masse globale des rémunérations a été en 1989 de l'ordre de 7% en termes nominaux. En 1990 et 1991 cette évolution risque de s'accélérer encore un peu suite à la bonne conjoncture, mais surtout vu les goulots sur le marché du travail. Les allègements fiscaux substantiels prévus pour 1991 en matière d'imposition des revenus des personnes physiques devraient cependant aider à contenir le risque d'un dérapage salarial incontrôlé.

En ce qui concerne l'évolution des prix à la consommation et après la décélération de l'inflation en 1986 et 1987, sous l'effet notamment de la baisse des prix pétroliers, on a assisté en 1988 à une reprise modérée des tendances inflationnistes. Ces tensions se sont accentuées en 1989 et paraissent devoir se stabiliser ensuite en 1990 à un niveau de quelque 3,4%, ce qui correspondrait à une légère dégradation de la position relative du Luxembourg dans l'Europe des Douze. Le projet de budget pour 1991 table sur une décélération des tendances inflationnistes, hypothèse qui méritera d'être revue à la lumière des développements dans le Golfe.

La hausse des prix du pétrole se traduira sur l'économie luxembourgeoise par un peu plus d'inflation et un peu moins de croissance.

C'est à l'aide d'une version provisoire du modèle économétrique actuellement disponible que le STATEC a procédé à une simulation des effets de la seule hausse des prix énergétiques sur l'économie luxembourgeoise, abstraction faite de tout autre changement dans l'environnement économique international. Les hypothèses de travail adoptées

sont consistantes avec les scénarios testés actuellement au niveau des organisations internationales. Elles mettent en compte une hausse relativement importante des prix pétroliers et des autres produits énergétiques au cours du deuxième semestre de 1990, suivie d'une normalisation en 1991.

La simulation aboutit aux résultats essentiels ci-après :

- La hausse supplémentaire des prix moyens de la consommation privée sera de 0,4% en 1990 et de 0,8% en 1991, ceci par rapport au scénario de référence qui pour 1990 a été évalué à 3,4% et pour 1991 à 3,1%. On enregistre par ailleurs une baisse de la consommation en volume.
- L'effet sur la croissance du produit intérieur brut pourrait être d'environ -0,3% en 1990 et de -0,4% en 1991.
- Si une réduction de la croissance économique de cette envergure n'a qu'un effet minime sur l'emploi (-0,1% pour les deux années de référence), tel ne sera pas le cas pour l'évolution des rémunérations du travail. Aussi le taux moyen des salaires devrait-il augmenter en 1990 d'un quart de point (+ 0,25%) et de 0,7% en 1991 par rapport aux prévisions antérieures.
- Sur le plan de l'impact budgétaire et sous réserve des adaptations éventuelles auxquelles le Gouvernement pourrait être amené à procéder dans le cadre des amen-

dements budgétaires au vue de l'évolution à court terme, la hausse plus rapide que prévue de l'échelle mobile des salaires se traduirait évidemment sur celles des dépenses qui sont directement fonction de l'indexation — les dépenses de personnel notamment — alors que le niveau de toutes les autres dépenses pourrait être maintenu stable par une action sur l'élément volume des dépenses afférentes. Du côté des recettes et non compte tenu de la réforme fiscale, l'impact net pourrait se solder par un léger accroissement des rentrées fiscales, accroissement qui, dans un premier temps, a été évalué à 0,25% pour 1991.

Les amendements budgétaires — qui devront également tenir compte de l'accord salarial à conclure dans la fonction publique — fourniront l'occasion pour procéder le cas échéant aux ajustements requis, ajustements dont l'ampleur sera fonction de l'évolution du conflit dans le Golfe d'ici la fin du mois de novembre.

De toute façon, les événements récents nous rappellent, si besoin en était, l'extrême dépendance de notre économie par rapport à tout changement d'envergure intervenant dans l'environnement international. Cette prise de conscience doit nous amener à accentuer le caractère sélectif de notre politique économique et sociale. C'est précisément parce qu'elle constitue dans cette optique une action adéquate agissant sur des plans différents sur la compétitivité de notre économie que la réforme fiscale envisagée devra être traduite dans les faits.

2. LES LIGNES DE CONDUITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

Au moment de la mise au point globale du projet de budget pour 1991, le Gouvernement a tenu compte des deux éléments fondamentaux de la politique budgétaire que sont les orientations communautaires et les principes de politique budgétaire pluriannuelle figurant au programme gouvernemental.

Pour une meilleure prise en compte de la dimension communautaire dans les choix de politique budgétaire nationale

Le 12 mars 1990, le Conseil des ministres a adopté la nouvelle décision relative à la réalisation d'une convergence progressive des politiques et des performances économiques pendant la première étape de l'union économique et monétaire, étape qui commence le 1er juillet 1990. Cette décision met en place un nouveau cadre de surveillance multilatérale qui devrait contribuer à renforcer la convergence des politiques et des performances économiques dans la Communauté pendant la première étape de l'union économique et monétaire.

Dans son avis sur la coordination de la politique budgétaire dans la Communauté, le Comité de politique économique a proposé un cadre pour la coordination des politiques budgétaires des pays membres pendant cette première étape de l'UEM. Il fixait cinq principes à appliquer pour l'examen dans une perspective à moyen terme des politiques budgétaires des Etats membres :

- la renonciation au financement monétaire des déficits budgétaires ;
- l'absence, ou du moins la réduction des déficits budgétaires excessifs ;
- la réduction des niveaux excessifs d'endettement public ;
- l'amélioration de la structure des recettes et dépenses publiques ;
- la réduction des parts excessives des dépenses publiques dans le produit national brut.

Pour la première étape de l'UEM, le Comité de politique économique envisageait de retenir en priorité les trois premiers de ces principes à moyen terme pour examiner et contrôler les politiques budgétaires des pays membres. A cet égard, il identifiait pour ses recommandations de politique budgétaire trois groupes de pays, à savoir :

- un premier groupe, pour lequel la réduction des déficits budgétaires s'imposait particulièrement (Grèce, Italie et Portugal) ;
- un deuxième, où la réduction du ratio dette publique/PIB devait être accentuée, poursuivie, ou entreprise (Belgique, Irlande et Pays-Bas) et
- un troisième groupe de pays dont la situation budgétaire paraissait saine (autres pays membres y compris le Luxembourg).

Dans son évaluation de la situation budgétaire actuelle

et des perspectives pour 1991 pour l'ensemble de la Communauté, la Commission de la CE, quant à elle, note tout d'abord que la reprise de l'activité économique depuis 1985 a joué un rôle dominant dans l'amélioration budgétaire au cours de la période 1985-89. En effet, l'évolution des soldes budgétaires effectifs reflète presque intégralement les effets bénéfiques d'une croissance économique plus forte.

Le tableau d'ensemble masquerait, toutefois, des situations budgétaires assez différentes entre les Etats membres.

Là où les budgets sont déjà assis sur des bases relativement plus saines (Danemark, Allemagne, Espagne, France, Luxembourg et Royaume-Uni), une nouvelle amélioration modérée est attendue en 1990 et 1991, sauf en Allemagne et au Royaume-Uni.

En revanche, on constaterait une absence frappante de progrès en matière d'assainissement budgétaire dans les pays qui connaissent un déficit budgétaire supérieur à la moyenne communautaire. Deux pays, la Grèce et l'Italie, continueront d'enregistrer des déficits budgétaires à deux chiffres et une progression rapide du ratio dette publique/PIB. Dans les pays où la réduction du ratio dette publique/PIB constitue la préoccupation première (Belgique, Irlande, Pays-Bas et Portugal), on s'attend à ce que les déficits budgétaires demeurent pratiquement inchangés à un niveau trop élevé, sauf en Irlande.

L'application des principes de politique budgétaire du programme gouvernemental au projet de budget pour 1991

Conformément aux principes de sa déclaration du 24 juillet 1989, le Gouvernement veille à ce que l'évolution des dépenses publiques soit contenue dans les limites de la croissance économique à moyen terme. Cette orientation

en fonction des ressources économiques prévisibles s'impose si on veut préparer la communauté nationale aux défis des années 90 et réaliser pour cela un certain nombre de réformes fondamentales à commencer par la réforme fiscale.

Conformément à ces principes, la politique budgétaire du Gouvernement se situe donc primordialement au-delà du conjoncturel et se fonde essentiellement sur le structurel. Dans cette optique, la question se pose donc tout d'abord de savoir quelles pourront être les possibilités de croissance à moyen terme de notre produit intérieur brut pendant la période quinquennale 1990-1994.

Les potentialités de croissance à moyen terme de notre économie ont été évaluées sur une base réaliste.

En vue de l'élaboration du budget de 1990, le Gouvernement avait jugé prudent d'admettre un rythme de croissance pluriannuelle de notre produit intérieur brut de l'ordre de 3,5% pour la période quinquennale 1990-1994. Or, d'après les résultats et les prévisions actuellement disponibles, le rythme de croissance de notre produit intérieur brut s'établirait à au moins 3,5% pour l'année 1990 de sorte que l'objectif, qualifié d'ambitieux à l'époque, d'un taux de croissance à moyen terme de 3,5% est pleinement conforté par les prévisions actuelles.

A cet égard, il convient de relever qu'au cours des dernières années, le Gouvernement a toujours fait preuve d'une très grande prudence au moment de la définition des paramètres essentiels de la politique budgétaire.

Le tableau ci-après compare les hypothèses admises annuellement pour la définition de la norme budgétaire avec les derniers chiffres présentés par le STATEC :

Exercice budgétaire	Variation du PIB	
	Norme budgétaire	Prévisions actuelles *
1985	+ 2,0%	+ 3,1%
1986	+ 2,0%	+ 4,6%
1987	+ 2,8%	+ 3,7%
1988	+ 2,5%	+ 5,0%
1989	+ 2,3%	+ 4,5%
1990	+ 3,5%	+ 4,0%

Note: * Chiffres du mois de juillet 1990

Comme il résulte par ailleurs des dernières estimations du STATEC qu'au cours de la période quinquennale 1985-1990, la croissance du produit intérieur brut s'établirait, en moyenne annuelle, à un taux de l'ordre de 4,4%, le Gouvernement a jugé indiqué de réviser l'hypothèse admise jusqu'à présent — il est vrai à titre provisoire — concernant les possibilités de croissance en volume de notre produit intérieur brut pendant la période 1990-1994.

Dans les conditions actuelles — et sous réserve d'un réexamen éventuel de la question à la lumière du développement ultérieur de la conjoncture économique —, un taux moyen d'expansion annuelle du produit intérieur brut de l'ordre de 4,0% lui a dès lors paru pouvoir être considéré comme une hypothèse réaliste pour la détermination de la norme d'augmentation du budget des dépenses de l'exercice 1991.

L'hypothèse de hausse probable de l'échelle mobile des salaires gagnera à être revue dans le cadre de l'élaboration des amendements budgétaires.

Le deuxième facteur à prendre en considération est celui de la prévision de hausse annuelle de l'échelle mobile des salaires. Le montant purement nominal d'une proportion importante des charges de l'Etat — environ les deux tiers du budget ordinaire — est en effet lié directement à l'échelle mobile des salaires de sorte que la détermination d'un plafond d'augmentation annuelle des dépenses publiques ne peut pas ne pas tenir compte de la hausse des prix.

Sur la base des prévisions les plus récentes disponibles à la fin du mois de juillet, le Gouvernement a admis, dans le cadre de la mise au point définitive du projet de budget pour 1991, l'hypothèse d'une hausse en moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation de 3,3% en 1990 et de 3,0% en 1991. D'après cette hypothèse, la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires atteindrait un niveau de quelque 457,9 points pour l'année en cours — ce qui représente, par rapport à la prévision initiale de 456,9 points retenue au budget de 1990,

un écart en plus de quelque 0,2% — et un niveau de l'ordre de 471,2 points pour l'année à venir, soit + 2,9%.

En mettant en compte les deux facteurs dont question ci-avant, le Gouvernement a arrêté comme suit la norme d'augmentation annuelle du total des dépenses de l'Etat pour 1991, étant entendu qu'une actualisation des perspectives économiques, dans l'état actuel des choses, ne se solderait que par une très légère révision vers le haut de cette norme :

- Croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut en volume (à prix constants) + 4,0%
- Hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires :
 - ° Correction de la prévision initiale concernant l'année 1990 (457,9 points au lieu de 456,9 points) + 0,2%
 - ° Hausse probable entre 1990 et 1991 (471,2 points au lieu de 457,9 points) + 2,9%
- Total (multiplicatif) + 7,2%

3. PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES PRINCIPAUX CHIFFRES ET EVOLUTIONS DU PROJET DE BUDGET POUR 1991

Par rapport au compte provisoire de 1989 et au budget voté de 1990, le projet de budget pour 1991 se présente

comme suit :

	Compte provisoire 1989	Budget voté 1990	Projet de budget 1991	Variation	
				en millions	en %
Budget ordinaire					
Recettes	103.277,5	97.149,2	106.073,3	+ 8.924,1	+ 9,2
Dépenses	85.418,6	86.109,5	94.254,2	+ 8.244,7	+ 9,6
Excédents	+ 17.858,9	+ 11.039,7	+ 11.719,1	+ 679,4	...
Budget extraordinaire					
Recettes	165,6	146,6	68,2	- 78,4	- 53,5
Dépenses	17.639,7	8.342,6	- 9.311,8	- 969,2	+ 11,6
Excédents	- 17.474,1	- 8.196,0	- 9.243,6	- 1.047,6	...
Budget total					
Recettes	103.443,1	97.295,8	106.141,5	+ 8.845,7	+ 9,1
Dépenses	103.058,3	94.452,1	103.666,0	+ 9.213,9	+ 9,8
Excédents	* 384,8	+ 2.843,7	+ 2.475,5	- 368,2	...

Notes :

Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1991 en comparaison du budget voté pour 1990.

Avec un montant de 103,6 milliards, les dépenses proposées progressent au total de plus de 9,2 milliards ou de 9,8% par rapport aux crédits inscrits au budget voté pour l'année en cours. La norme budgétaire se trouve donc dépassée de quelque 2,4 milliards ou de 2,6%.

Les principes techniques de politique budgétaire rappelés ci-avant n'ont donc pas fait l'objet d'une application intégrale au moment de la mise au point du projet de budget pour 1991.

Ce dépassement de la norme tient tout d'abord aux nombreux postes de dépenses supplémentaires à caractère obligatoire que le Gouvernement a été amené à intégrer dans les chiffres du projet de budget pour 1991. Une énumération de quelques-unes des principales catégories de dépenses visées suffit pour se rendre compte de l'ampleur de cette contrainte :

- rémunérations et pensions dans la fonction publique en dehors de la progression de l'échelle mobile

..... + 627 mio de francs
 — obligations de l'Etat en matière
 ° d'assurance-maladie + 1.229 mio de francs
 ° d'assurance-pension + 2.009 mio de francs
 — participation de l'Etat dans le financement des presta-
 tions familiales + 467 mio de francs
 — participation de l'Etat au financement du budget com-
 munitaire (4ème ressource) + 422 mio de francs

Au delà de ces dépenses supplémentaires qui sont donc de nature obligatoire et dont les plus importantes font précisément l'objet de réformes annoncées à court terme, le dépassement de la norme s'explique également par la volonté clairement exprimée du Gouvernement de réaliser certains objectifs fondamentaux de la déclaration gouvernementale.

A cet égard, on peut citer à titre exemplatif, et tout en renvoyant aux explications fournies par la suite, les crédits inscrits au projet de budget pour 1991 en vue de la mise en œuvre d'une politique active du logement, crédits qui sont en progression de plus d'un milliard de francs par rapport à 1990. Dans ce même ordre d'idées, il convient de relever que les alimentations des différents fonds spéciaux de l'Etat ont également été majorées au total de 475 millions pour 1991.

Le projet de budget pour 1991 comprend pour la première fois, en plus du regroupement administratif, économique et fonctionnel, également une classification des recettes et des dépenses de l'Etat suivant un plan comptable.

La nouvelle classification comptable permet de regrouper les opérations budgétaires d'après un plan axé sur la comptabilité nationale. Les tableaux de regroupement comptable sont reproduits à la suite du budget de chaque département ministériel et un tableau récapitulatif figure à la fin du budget des dépenses ordinaires et extraordinaires.

Les prévisions de recettes se trouvent fortement affectées par les propositions de réforme fiscale contenues dans le projet de loi ad hoc.

Le montant total des recettes ordinaires prévues au projet de budget pour 1991 — 106,0 milliards — fait apparaître une progression de plus de 8,9 milliards ou de près de 9,2% par rapport au chiffre correspondant du budget voté pour 1990 — 97,1 milliards —. L'incidence que la réforme fiscale proposée est supposée produire sur le projet de budget des recettes pour l'exercice 1991 est évaluée à près de 10,2 milliards de francs. C'est dire qu'en l'absence de toute mesure fiscale, les recettes ordinaires de l'Etat auraient progressé de près de 19,5% d'une année sur l'autre.

Plutôt que de comparer deux chiffres prévisionnels, il vaut mieux procéder à une évaluation de la prévision par rapport aux chiffres réels les plus récents. Comparées aux recettes effectives du compte provisoire pour 1989, les prévisions de recettes ordinaires brutes, c'est-à-dire avant prise en considération de la réforme fiscale proposée, sont en progression de 12,4%. Etant donné que l'ordre de grandeur de cette progression est parfaitement comparable avec

les prévisions les plus récentes en matière de variations du produit intérieur brut en volume — 6,5% pour 1990 et 7,0% pour 1991, soit un accroissement sur deux ans de près de 14% —, les prévisions de recettes doivent être qualifiées de parfaitement réalistes.

L'équilibre global du projet de budget pour 1991 ne saurait être apprécié sans prise en considération des dépenses supplémentaires qui, tout en étant prévisibles, ne peuvent pas encore être quantifiées à l'heure actuelle.

Tout en ne prévoyant pas d'émission d'emprunts nouveaux — à part le montant global d'un milliard retenu pour le financement du fonds des routes —, le projet de budget pour 1991 se solde par un excédent de recettes de 2,5 milliards de francs. Cet excédent a pour but de permettre le financement des dépenses additionnelles auxquelles le Gouvernement devra le cas échéant faire face dans le domaine notamment de la fonction publique ou encore dans celui du financement du budget communautaire.

Ces engagements prévisibles ne devraient toutefois pas être de nature à remettre en cause la situation globalement favorable de l'équilibre du projet de budget pour 1991.

L'équilibre budgétaire n'est pas assuré au détriment de l'équilibre structurel des finances publiques pluriannuelles.

Tout comme les années précédentes, les dépenses projetées pour 1991 à travers les fonds d'investissements publics ne seront pas couvertes en totalité par les dotations inscrites à cette fin au projet de budget. Pour l'année à venir, le financement des fonds d'investissements publics - en progression de plus de 32% — sera assuré à raison de :

— 24,3% par des alimentations budgétaires 2.225 mio
 — 64,8% par un prélèvement sur les avoirs reportés des exercices antérieurs 5.942 mio
 — 10,9% par un emprunt extrabudgétaire au profit du Fonds des routes 1.000 mio.

Ce financement par l'utilisation des avoirs reportés constitue une évolution tout fait normale et conforme aux principes de la politique budgétaire pluriannuelle en vertu de laquelle les fonds d'investissements publics sont suralimentés moyennant les recettes provenant d'excédents du budget ordinaire, alors que les disponibilités ainsi accumulées sont résorbées progressivement en cas de besoin afin de garantir la continuité du financement des programmes d'investissement, voire une intensification des travaux d'investissements publics.

Quant aux excédents qui ont été accumulés au cours des derniers exercices grâce aux dotations supplémentaires effectuées par le biais de l'affectation des plus-values de recettes — 7,750 milliards pour 1989 —, ils ont atteint à la clôture de l'exercice 1989 le niveau élevé de quelque 14,7 milliards. Etant donné que d'après les prévisions actuelles le compte de l'exercice 1990 pourra également être clôturé avec un excédent de recettes plus important que prévu, les divers fonds d'investissements publics pourront sans doute être alimentés par des dotations supplémentaires. Aussi le Gouvernement envisage-t-il dès à présent d'allouer des

alimentations supplémentaires de quelque 3,8 milliards, de sorte que les avoirs des fonds d'investissements publics devraient pouvoir être maintenus à un niveau proche de 14,5 milliards à la fin de l'exercice en cours.

L'important programme d'investissements prévu pour l'année prochaine aura certes pour effet de ramener cet

4. LES ACCENTS DU PROJET DE BUDGET DES DEPENSES

Bien que la réforme fiscale — dont les grands traits seront présentés par la suite — constitue la pièce-maîtresse du projet de budget pour 1991, le Gouvernement n'a pas hésité à proposer la réalisation de tout un ensemble de mesures figurant du côté des dépenses et répondant aux besoins sociaux et culturels de notre population ainsi qu'aux nécessités économiques de notre collectivité. Ce faisant il entend concrétiser l'engagement qu'il a pris en déclarant dès le départ que la réforme fiscale ne saurait être sortie du contexte d'ensemble que constitue le financement des besoins collectifs actuels et futurs.

Tout comme les budgets des exercices précédents, le projet de budget pour 1991 prévoit un nouveau renforcement des différentes actions visant à développer et à fortifier l'activité économique, en général, et le tissu industriel, en particulier.

Ainsi, après le budget de l'exercice 1990, le projet de budget pour 1991 comporte-t-il un accroissement des crédits inscrits au titre des aides directes et indirectes en faveur des entreprises. Il faut citer en particulier le relèvement de 10% ou de 100 millions du crédit destiné à l'allocation des subventions en capital prévues par la loi-cadre économique.

Par ailleurs, il convient de mentionner l'augmentation des crédits inscrits aux budgets des Ministères de l'Economie et des Affaires étrangères dans l'intérêt de la promotion économique. Le total de ces crédits passe de 103 à 144 millions et enregistre dès lors un accroissement de 40%. Ce chiffre comprend le crédit de 37 millions dont il est prévu de doter l'établissement d'utilité publique que le Gouvernement se propose de charger de l'organisation et de la réalisation de la participation de notre pays à l'Exposition universelle de Séville.

De même, les crédits retenus dans l'intérêt des différents secteurs relevant du département des classes moyennes connaissent un nouvel accroissement en 1991, pour avoisiner désormais le demi-milliard de francs. Avec un taux de 12,2%, la progression des crédits de ce département constitue l'une des plus importantes du budget.

Cette progression résulte essentiellement de la majoration des moyens mis à la disposition pour l'exécution de la loi-cadre "classes moyennes" (+ 13 millions) et du 4^e programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique (+ 12 millions) ainsi que du renforcement du soutien accordé à l'un des principaux organismes de promotion et de développement du secteur des classes moyennes, à savoir la Chambre des Métiers. Ainsi, alors que la subvention ordinaire prévue en faveur de son Centre de

excédent à un niveau de l'ordre de 8,5 milliards. Compte tenu de cette marge de manœuvre existante, on peut cependant d'ores et déjà affirmer que, combinés à des dotations budgétaires normales, les avoirs accumulés permettront d'assurer le financement des dépenses d'équipements et d'infrastructures tout au long de la présente législature.

promotion et de recherche est accrue de 8%, un crédit de 20 millions a été inscrit comme première tranche du remboursement à la Chambre des Métiers du coût du terrain acquis auprès du Fonds du Kirchberg en vue de la construction d'un nouvel immeuble administratif.

L'intensification de l'aide à l'investissement et à la création d'emplois se trouve complétée par un volume important d'investissements publics qui témoigne de la ferme volonté du Gouvernement de poursuivre la réalisation d'un programme d'investissement suffisant pour compléter l'infrastructure et l'équipement de notre pays.

Le niveau très élevé atteint par notre pays en matière d'investissements publics sera non seulement maintenu, mais ce niveau sera encore développé en 1991. En effet, le total des dépenses d'investissements budgétisées — opérations réalisées par l'intermédiaire des fonds d'investissements publics et dépenses figurant directement au projet de budget — passera de 11,1 milliards en 1990 à 14,0 milliards en 1991, soit un accroissement de quelque 26% d'une année à l'autre. De ce fait, il n'est pas étonnant de constater que la part des dépenses d'investissements dans le total des dépenses budgétaires sera relevée de 11,6 à 12,5%, tandis que le rapport entre dépenses d'investissement de l'Etat et produit intérieur brut passera de 4,1 à 4,8%, soit le niveau le plus élevé de la Communauté.

Cette vue d'ensemble des investissements directs de l'Etat montre que l'effort d'équipement du secteur public est poursuivi activement pendant l'exercice en cours et le sera aussi durant l'exercice à venir. En effet, conformément à son programme, le Gouvernement a opté — dans le cadre des opérations réalisées par l'intermédiaire des fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) — pour une intensification sélective des investissements dans les domaines où il importe de combler encore des retards.

Par ailleurs, les travaux d'extension des équipements de télécommunications, d'épuration des cours d'eau et de construction d'autoroutes seront continués en 1991 sur la base du volume élevé que ces investissements ont atteint pendant les derniers exercices. Parallèlement au développement des investissements nouveaux, le Gouvernement entend consentir en 1991 un effort particulier aux investissements de renouvellement. Ainsi les crédits dans l'intérêt de l'entretien des bâtiments affectés à des services publics et des bâtiments d'enseignement de l'Etat augmentent de plus de 50% par rapport à 1990.

En vue de l'amélioration de l'état du réseau routier, les crédits pour l'entretien, la réfection et le redressement des

chaussées sont portés de 1.440 millions à 1.530 millions, ce qui représente une augmentation de 6,3% par rapport à l'exercice précédent. A partir de 1991, le Gouvernement entend également mettre en œuvre un vaste programme de réfection et de reconstruction des ponts routiers et en conséquence les crédits afférents accusent une progression de 70% par rapport au budget de l'année précédente.

Encore que ces chiffres ne reflètent que les investissements directs de l'Etat et négligent par conséquent les dépenses qui sont effectuées, notamment au moyen de l'allocation de subventions d'intérêt et de subventions en capital, afin de stimuler les investissements des autres collectivités publiques. De même, ces chiffres ne tiennent pas compte du volume croissant des investissements qui sont réalisés sur la base de la loi de garantie.

Cette politique d'investissements publics se trouve être flanquée par une intensification sans précédent de la politique du logement mise en œuvre par le Gouvernement.

Conformément à la déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 un accent particulier a été mis sur la conduite d'une politique active du logement: avec une progression de plus d'un milliard de francs par rapport à 1990, les crédits du Ministère du logement et de l'urbanisme connaissent un taux d'accroissement de près de 70%, soit le taux d'accroissement le plus élevé de tous les départements ministériels.

Face au renchérissement des terrains à bâtir et à la pénurie de logements locatifs un effort sans précédent a été entrepris au profit des communes et des organismes actifs sur ces marchés, en particulier au profit du fonds pour le logement à coût modéré: à elles seules, les aides à la construction d'ensembles de logements sociaux, y compris le renforcement des moyens propres du fonds, enregistrent une hausse de 567 millions de francs et dépassent pour la première fois le cap du milliard de francs.

Parmi les mesures destinées aux particuliers il convient de citer en premier lieu la mise à la disposition du département d'une enveloppe de 150 millions de francs destinée à remodeler et à relever les primes de construction et d'acquisition.

Un crédit de 61 millions de francs doit permettre la généralisation à tous les ménages débiteurs d'un prêt hypothécaire pour le financement de leur premier logement de l'octroi d'une subvention d'intérêts aujourd'hui réservée à certaines catégories seulement et motivée par la présence d'enfants.

Il convient enfin de signaler l'intensification des efforts déployés pour subventionner la construction de logements plus particulièrement adaptés aux besoins de nos concitoyens âgés, les crédits correspondants étant relevés de 22,5 à 60 millions de francs.

A part cette intensification impressionnante de la politique du logement et à l'instar des budgets des exercices précédents, le projet de budget pour 1991 se caractérise par la poursuite et l'intensification des efforts déployés

en faveur des familles ainsi que de certaines catégories défavorisées de la population.

Les crédits du Ministère de la Famille connaissent ainsi une augmentation de 15,30%, reflétant, pour une part certaines augmentations considérables du coût des prestations prévues par la législation existante et, pour l'autre, le renforcement et le développement d'initiatives nouvelles, notamment dans le domaine de la garde des enfants et dans celui des infrastructures mises à la disposition des personnes âgées.

Dans les deux domaines cités, le relèvement des crédits ne concerne pas uniquement les crédits de fonctionnement mais également les crédits d'investissements inscrits au budget extraordinaire: pour le seul secteur des personnes âgées les besoins financiers à couvrir au cours des dix ou quinze années à venir sont estimés plus de dix milliards de francs.

Quant au budget du Ministère de la Santé, il est essentiellement réservé au paiement de l'allocation de soins (185 millions contre 90 millions au budget voté de 1990). Le montant élevé atteint par ce crédit montre l'importance que revêt désormais cette prestation d'introduction récente et dont le nombre de bénéficiaires dépasse nettement, en raison de l'émergence d'une demande latente quasi impossible à déterminer à l'avance, les prévisions initiales.

Par ailleurs, le budget du Ministère de la Santé permettra la poursuite et le développement des actions entreprises depuis plusieurs années dans le domaine de la médecine sociale (structures extrahospitalières de santé mentale, structures de prise en charge et de traitement des handicaps, soins à domicile...), alors que des accents nouveaux seront posés dans le domaine de la médecine préventive.

L'une des empreintes qui marque certainement le projet de budget pour 1991 est l'accroissement très massif des crédits prévus dans l'intérêt du financement des prestations de la sécurité sociale qui, globalement, progressent de 1,2 milliard ou de 17% pour l'assurance-maladie et de 2,0 milliards ou de 19% pour l'assurance-pension.

Faisant suite à des accroissements du même ordre de grandeur entre 1988 et 1989 et entre 1989 et 1990, l'augmentation des crédits destinés au financement de l'assurance-maladie reflète pour l'essentiel l'écart croissant entre les prestations en nature accordées aux bénéficiaires de pension et les cotisations acquittées par cette catégorie d'assurés, découvert que l'Etat prend actuellement en charge au titre de l'article 68 du code des assurances sociales. Il paraît toutefois évident que le budget total de l'Etat ne saurait continuer à subir chaque année une augmentation de 1% du seul fait de cette intervention particulière. Il faut d'autre part ajouter que l'accroissement du découvert du régime des assurés pensionnés n'est pas uniquement le résultat du vieillissement de la population, mais traduit également l'inadéquation générale croissante entre dépenses et recettes de l'assurance-maladie, inadéquation qui a conduit au déficit alarmant du régime des assurés actifs et qui requiert la réforme actuellement en préparation.

Le relèvement massif des crédits représentant la contribution de l'Etat au financement de l'assurance-pension reflète pour l'essentiel l'accroissement important et constant de la masse cotisable au cours des dernières années aussi bien que, prévisiblement, pour l'année à venir. Alors que cet accroissement comporte indéniablement un effet favorable sur la situation financière des caisses de pension à court terme, il ne faut pas perdre de vue les droits futurs dont cet accroissement est générateur.

En définitive, la fixation des crédits prévus dans l'intérêt du financement de la sécurité sociale au niveau proposé traduit la volonté de l'Etat d'assurer pleinement son rôle dans ce secteur, tout en constituant la condition préalable à la détermination et à la mise en œuvre des réformes importantes à y opérer.

Pour conclure ces réflexions relatives à la solidarité, il y a lieu de relever l'effort financier substantiel consenti dans le cadre du projet de budget pour 1991 en faveur de la coopération au développement.

5. LA REFORME FISCALE

Parallèlement à l'élaboration du projet de budget pour 1991, le Conseil de Gouvernement a arrêté ses propositions de réforme fiscale qui se trouvent concrétisées dans un projet de loi spécifique. Ces propositions s'insèrent dans l'approche définie par le programme gouvernemental et concrétisée par la suite, notamment à l'occasion de la récente déclaration sur l'état de la nation.

Pour des raisons de présentation, lesdites propositions sont regroupées en deux parties, l'une portant sur la fiscalité des ménages, l'autre traitant de la fiscalité des entreprises. Les mesures entreront en vigueur au 1er janvier 1991 en une seule étape avec l'exception notable de la réforme de la fiscalité locale, réforme qui sera élaborée dans le cadre de la refonte des finances communales envisagée pour le 1er janvier 1992.

A. LA FISCALITE DES MENAGES

En matière d'imposition des ménages, le Gouvernement entend œuvrer en faveur d'une modernisation et d'une simplification du régime fiscal actuel et de son adaptation à l'évolution économique, sociologique et autres.

Conformément au programme de législature, l'accent sera mis sur les modalités d'imposition des revenus, notamment sur le choix de l'unité d'imposition et sur le calcul de l'impôt.

Le choix de l'unité d'imposition importe à plus d'un égard. Les changements envisagés visent en fait plusieurs objectifs :

- le mariage ne devra plus être défavorisé par rapport à d'autres formes de cohabitation, d'où un besoin de reclassement de certains contribuables qui bénéficient actuellement de façon injustifiée du splitting;
- l'emploi féminin devra être encouragé, ce qui implique

Le Gouvernement s'est engagé depuis plusieurs exercices déjà dans la voie de l'adaptation des moyens financiers consacrés par notre pays à la coopération au développement au niveau de ses ressources tel qu'il se reflète dans le concept de produit national brut.

Dans cette perspective, les crédits affectés directement au budget ordinaire à l'aide au développement enregistrent entre 1990 et 1991 un taux de progression particulièrement important lequel s'établit à 67,6%. L'essentiel de l'effort budgétaire ainsi fourni dans ce domaine portera sur l'alimentation budgétaire normale du fonds de la coopération au développement qui augmentera de 130% pour passer de 150 millions à 345 millions. Cette façon de procéder permettra au Gouvernement luxembourgeois d'intensifier considérablement son aide bilatérale et d'en élargir le champ d'action pour y inclure de nouveaux pays notamment en Amérique latine. En même temps elle le mettra en mesure de poursuivre une politique de cofinancement des projets présentés par les organisations non gouvernementales adaptée aux besoins de ces dernières.

un traitement fiscal plus favorable à réserver aux ménages dans lesquels les deux époux exercent un travail rémunéré;

- le réexamen de la bonification d'impôts pour enfants à charge devra être axé sur les familles à revenus modestes, l'aspect de la modulation du tarif en fonction du nombre d'enfants à charge étant à déconnecter de la question de l'application du splitting.

Concernant la **base d'imposition**, l'opportunité des différents allègements accordés notamment sous forme d'abattements de revenus sera revue. Il s'agira notamment de définir une politique fiscale cohérente du point de vue de l'encouragement à l'investissement et à l'épargne. Tant les impératifs de la politique du logement que ceux de la réforme de l'assurance-pension (traitement fiscal des pensions complémentaires) seront à prendre en considération.

En matière tarifaire, la réforme tiendra compte des considérations et de justice contributive et de politique de développement économique. La question de l'impôt de solidarité sera également abordée dans cette optique.

Si ces propositions concernent avant tout l'imposition des revenus, les problèmes causés par l'imposition actuelle du patrimoine des ménages et des revenus qu'il engendre n'ont pas pour autant été perdus de vue.

Etant donné qu'une modification des impôts actuellement prélevés sur le patrimoine — impôt sur la fortune, droits sur les successions et les donations n'est pas conseillée —, l'insertion d'un chapitre spécifique consacré à l'**imposition du patrimoine** des ménages ne s'impose pas. Il n'en reste pas moins que certains aspects relevant de l'imposition du patrimoine se trouvent être abordés ci-après, notamment dans le contexte d'une imposition plus contraignante des plus-values dégagées par la réalisation d'immeubles.

L'imposition des ménages se faisant sur trois plans — celui du revenu, du patrimoine et de la dépense — il importe de confirmer d'emblée que, sur le plan cité en dernier, la refonte progressive de notre système fiscal ne comportera aucune augmentation globale de l'imposition indirecte. Aussi, et conformément à son programme, le Gouvernement continuera-t-il à s'opposer au relèvement des taux de TVA et d'accises proposé par la Commission des C.E. dans le cadre de l'harmonisation de la fiscalité indirecte.

L'état d'avancement des travaux dans les différentes enceintes communautaires permet de conclure que de toute façon aucun changement n'interviendra avant le 1er janvier 1993 et qu'aucune décision quant au niveau des taux n'interviendra avant le deuxième semestre 1991. De toute façon, l'appréciation économique et sociale de toute mesure en la matière ne saurait faire abstraction des adaptations qui, le cas échéant, pourront se faire sur le plan de l'assiette — classement des produits —, ces adaptations étant déterminantes pour l'évolution du taux moyen pondéré.

Compte tenu de ce contexte communautaire et vu les répercussions négatives qu'un alourdissement général de la fiscalité indirecte ne manquerait pas de produire sur l'évolution économique et sociale du pays, la réforme fiscale se limitera à l'imposition du revenu et du patrimoine des ménages.

L'approche ainsi esquissée a amené le Gouvernement à proposer l'ensemble des mesures ci-après en matière de fiscalité des ménages.

1. Allègement significatif du tarif

— *Relèvement substantiel du revenu tarifaire minimum exonéré d'impôt de 170.400 à 222.000 francs, soit un accroissement de 30,3%.*

Pour les bénéficiaires de revenus faibles, cet effort de relèvement remarquable des revenus minima tarifaires exonérés d'impôt se trouve encore renforcé du fait que dans le tarif de base le taux d'imposition d'entrée réduit de 10% jouera dorénavant pour une tranche de revenu de 102.000 francs contre 27.600 francs actuellement.

— *Suppression du "Mittelstandsbuckel"*

Le tarif actuel se caractérise par une évolution en courbe. Ce "Mittelstandsbuckel" sera éliminé du fait de l'introduction d'un tarif à progressivité linéaire intervenant au-delà de la tranche de revenu élargie soumise au taux d'impôt d'entrée de 10%.

— *Abaissement notable du taux d'imposition marginal maximal*

Le taux d'imposition marginal maximal qui s'élève actuellement à 56% sera ramené à 50%. Pour les célibataires, ce taux interviendra à partir d'un revenu tarifaire de 1.269.000 francs, alors qu'il s'applique actuellement déjà à partir d'un revenu tarifaire de 1.072.800 francs. Les montants correspondants pour

les personnes mariées s'élèvent à 2.538.000 contre 2.145.600 actuellement.

— *Réduction de moitié du taux de l'impôt de solidarité*

Du fait de la réduction proposée de l'impôt de solidarité, la majoration des taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sera ramenée de 5 à 2,5%, d'où, par exemple, une réduction du taux d'imposition marginal maximal, impôt de solidarité compris, de 58,80 à 51,25%.

— *Comparaison des tarifs de base actuel et proposé*

Tarif de base proposé

0 - 222.000	0
222.000 - 324.000	10
324.000 - 387.000	20
387.000 - 450.000	22
450.000 - 513.000	24
513.000 - 576.000	26
576.000 - 639.000	28
639.000 - 702.000	30
702.000 - 765.000	32
765.000 - 828.000	34
828.000 - 891.000	36
891.000 - 954.000	38
954.000 - 1.017.000	40
1.017.000 - 1.080.000	42
1.080.000 - 1.143.000	44
1.143.000 - 1.206.000	46
1.206.000 - 1.269.000	48
1.269.000 -	50

Tarif de base actuel

0 - 170.400	0
170.400 - 198.000	10
198.000 - 225.600	12
225.600 - 253.200	14
253.200 - 280.800	16
280.800 - 322.800	18
322.800 - 364.800	20
364.800 - 406.800	22
406.800 - 448.800	24
448.800 - 490.800	26
490.800 - 532.800	28

Tarif de base actuel (suite)

532.800 - 578.400	30
578.400 - 633.600	32
633.600 - 687.600	34
687.600 - 744.000	36
744.000 - 798.000	38
798.000 - 853.200	40
853.200 - 907.200	42
907.200 - 963.600	44
963.600 - 1.018.800	46
1.018.800 - 1.072.800	48
1.072.800 - 1.155.600	50
1.155.600 - 1.238.400	52
1.238.400 - 1.321.200	54
1.321.200 -	56

2. Renforcement sélectif de la modération d'impôt pour enfants

Comme l'aspect de la modération d'impôt pour enfants doit être déconnecté de la question de l'application du splitting, le système actuel à trois étages — quotient familial, modération semi-proportionnelle, bonification à montant constant — sera remplacé par une modération se calculant à partir d'un abattement fixé à un niveau suffisamment élevé pour que les contribuables ne disposant que de revenus faibles voient leur situation s'améliorer par rapport au régime actuel. L'avantage fiscal sera plafonné à un niveau correspondant grosso modo à la bonification d'impôt maximale qui aurait résulté de l'application du système de déduction actuel au tarif proposé.

De surcroît et afin de compenser davantage le coût dans le chef des contribuables qui ont subvenu aux frais d'entretien et d'éducation de leurs enfants, il est proposé de prolonger, de façon sélective, l'attribution de la classe d'impôt pendant les deux premières années suivant l'année où l'enfant a quitté le ménage desdits contribuables.

3. Questions ayant trait à l'unité d'imposition

— *Imposition collective ou imposition séparée des époux.*

Vu les difficultés de nature diverse rendant impossible l'introduction immédiate d'une imposition séparée optionnelle des époux, il est proposé de maintenir pour le moment le système actuel de l'imposition collective obligatoire. Néanmoins, la législation sera réformée sur toute une série de dispositions indispensables à un éventuel passage ultérieur de l'imposition collective obligatoire vers l'imposition séparée optionnelle des époux.

— *Classement plus équitable des contribuables selon leur capacité contributive*

Afin d'éliminer les applications injustifiées du splitting et de mettre fin à la discrimination fiscale du mariage par rapport à d'autres formes de cohabitation, il y a lieu de proposer de remplacer le classement actuel des contribuables (classes d'impôt I, II, III₁, III₂, etc.) par un classement plus nuancé comportant les classes d'impôt suivantes: 1; 1a.0; 1a.1; 1a.2; etc.; 2.0; 2.1; 2.2; etc.

Le tableau ci-après permet de comparer le classement proposé au classement actuel et d'identifier les cas de reclassement indiqués en caractères gras et en italiques.

Classement proposé des contribuables résidents

		sans enfants	avec enfant(s) appartenant au ménage	avec descendant(s) vivant(s)	âgé de plus de 65 ans
célibataire	A	I	III	II	II
	P	1	1a +	1	1a
marié	A	II	III	II	II
	P	2	2 +	2	2
séparé *	A	II	III	II	II
	P	1	1a +	1	1a
divorcé *	A	1	III	II	II
	P	1	1a +	1	1a
veuf *	A	I	III	II	II
	P	1a	1a +	1a	1a

+ contribuable bénéficiant d'une modération d'impôt pour enfant(s)

* le bénéfice du splitting continue à être accordé à ces contribuables 3 ans après la dissolution du mariage (5 ans actuellement pour les divorcés et les veufs)

Seront donc reclassés dans la classe d'impôt 1 : les contribuables célibataires, séparés de fait et divorcés âgés de moins de 65 ans avec descendant(s) vivant(s).

— *Atténuation des effets du reclassement dans le chef des contribuables classés 1a*

Le reclassement des contribuables autres que ceux énoncés ci-avant sera amorti pour des raisons socio-politiques tenant à leur capacité contributive. Ces contribuables seront rangés dans une classe intermédiaire 1a dans laquelle le calcul de l'impôt par application du tarif de la classe 1 se trouve être réduit du fait de la mise en compte d'un abattement de revenu dégressif.

4. Relèvement incitatif de l'abattement extra-professionnel

Etant donné que les femmes mariées qui n'exercent pas de travail rémunéré constituent la seule main d'œuvre encore disponible sur le territoire national, un effort fiscal particulier sera entrepris en faveur de ces femmes sans que pour autant les conjoints qui restent au foyer voient leur traitement fiscal se détériorer.

Cet encouragement à l'emploi féminin passera par un relèvement de 48.000 à 180.000 francs de l'abattement extra-professionnel accordé aux époux imposables collectivement, exerçant tous les deux un travail rémunéré et dont un des conjoints au moins est salarié.

5. Harmonisation des règles de déductibilité des frais de déplacement

Le régime proposé sera d'application pour l'ensemble des contribuables exerçant une activité professionnelle régulière, d'où une amélioration notable du traitement fiscal réservé aux frais de déplacement à supporter par les salariés. Le forfait kilométrique sera basé sur la distance kilométrique officielle entre la commune de résidence et la commune du lieu de travail et sera accordé indépendamment du mode de transport effectivement utilisé.

6. Relèvement significatif de différents minima forfaitaires pour frais d'obtention

— Suite à la méthode d'imputation nouvelle envisagée en matière de frais de déplacement, il y a lieu de scinder en deux l'actuel minimum forfaitaire de 30.000 francs accordé aux salariés :

* un minimum forfaitaire pour frais de déplacement fixé à 15.600 ;

* un minimum forfaitaire pour frais d'obtention autres que les frais de déplacement fixé à 21.000 francs.

— Quant au minimum forfaitaire accordé aux pensionnés et aux rentiers, son montant sera doublé pour passer de 6.000 à 12.000 francs. De surcroît, ce minimum sera dorénavant accordé deux fois aux époux ayant chacun un revenu de pension.

7. Réexamen sélectif de certaines exemptions de la base imposable

— Imposition allégée des suppléments de salaires (Lohnzuschläge) : l'exemption des suppléments de salaires pour heures supplémentaires actuellement plafonnée à 4.000 francs par mois sera étendue jusqu'à concurrence d'un plafond annuel de 72.000 francs ; les cotisations sociales légalement obligatoires seront dans tous les cas déductibles à titre de dépenses spéciales.

— Précision des dispositions légales régissant l'imposition de certains avantages accessoires : l'économie d'intérêt résultant des prêts sans intérêts ou à taux réduits accordés par des employeurs à leurs salariés ne sera plus exempte d'impôt que dans certaines limites et sous certaines conditions tenant notamment à la finalité du prêt (construction, acquisition ou rénovation de l'habitation personnelle principale).

— Extension de l'exonération actuelle des revenus de livrets d'épargne : la première tranche de revenu de 60.000 francs sera dorénavant doublée dans le chef des contribuables imposés collectivement.

— Renforcement du régime actuel d'imposition des plus-values réalisées sur des biens immeubles : à la lumière de l'expérience acquise depuis 1979 et des déficiences qu'elle a fait apparaître, il est proposé de généraliser ce régime d'imposition de sorte qu'aucune plus-value n'échappera plus à l'impôt. L'abandon du délai de 10 ans se trouve toutefois flanqué d'un abattement spécifique supplémentaire réservé aux seules plus-values dégagées sur des immeubles hérités en ligne directe.

8. Renforcement des mesures fiscales visant la politique du logement

Conformément au programme d'action qu'il vient d'arrêter en matière de politique du logement, le Gouvernement a tenu à insérer dans la réforme fiscale un certain nombre de mesures influant tant sur l'investissement dans le logement locatif que sur l'accession à la propriété.

— Introduction d'un amortissement accéléré à un taux annuel de 4% au cours des cinq premières années suivant la construction d'un logement locatif nouveau ou la rénovation substantielle d'un logement ancien. Relèvement de 1,5 à 2% du taux d'amortissement de base.

— Amélioration du régime de déductibilité des intérêts débiteurs versés dans le cadre de l'accession à la propriété.

Il est recommandé ni de toucher au principe de la valeur locative, ni de renoncer au principe du plafonnement des intérêts déductibles. L'innovation essentielle résidera dans la différenciation du plafond dans le temps. Le plafond actuel de 30.000 francs par personne faisant partie du ménage du contribuable sera doublé au cours des cinq premières années suivant la construction, l'acquisition ou la rénovation substantielle du logement, la majoration du plafond étant ensuite

réduite à 50% pour les cinq années subséquentes.

- Réduction substantielle des droits d'enregistrement et d'hypothèque perçus sur l'acquisition de la résidence principale.

Cette mesure passera par une réduction à zéro du taux de faveur réservé à l'accession à la petite propriété ainsi que par une révision des conditions d'accès audit taux (limites fixées en fonction tant du revenu personnel que du revenu cadastral).

9. Aménagements ciblés de certaines dépenses spéciales

- Harmonisation à 27.000 francs par personne des plafonds de déductibilité de certaines catégories de dépenses spéciales (primes d'assurances, cotisations d'épargne-logement).
- Application de ces mêmes plafonds aux intérêts débiteurs (Konsumzinsen) autres que ceux versés dans le cadre de l'accession au logement.
- Déductibilité au titre des dépenses spéciales des cotisations de pension complémentaire versées par le contribuable sur une base individuelle et répondant à des conditions précises à déterminer sur les plans légal et réglementaire. Il est proposé de prévoir un plafond de déductibilité de 48.000 francs par an, ce plafond pouvant être doublé dans le chef des époux à la condition expresse toutefois que chacun des époux contracte en son nom personnel une assurance ou une épargne-pension complémentaire.

10. Assouplissement du régime de déductibilité des charges extraordinaires

Le degré de déductibilité des charges extraordinaires étant fonction de la capacité contributive du contribuable, il est proposé de revoir vers le bas la définition de la charge normale, c'est-à-dire des limites et des taux de revenus intervenant dans le calcul de l'abattement pour charges extraordinaires. Dans le cadre de cette révision, une attention particulière a été réservée aux bénéficiaires de revenus modestes et moyens ainsi qu'aux familles monoparentales.

Au-delà de cet assouplissement général des conditions de déductibilité des charges extraordinaires, le mécanisme ad hoc de l'abattement forfaitaire pour frais de domesticité ou de garde d'enfants sera reconduit dans des conditions plus attrayantes, le forfait annuel étant notamment relevé de 18.000 à 24.000 francs.

B. LA FISCALITE DES ENTREPRISES

En traitant de la fiscalité des entreprises, il convient de souligner que plusieurs des mesures énoncées au titre de la fiscalité des ménages bénéficieront de façon directe aux quelque 12.000 entreprises qui revêtent la forme juridique d'une entreprise individuelle ou d'une société de personnes et qui, de ce fait, relèvent de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Au-delà de cet effet direct, il ne faut pas perdre de vue non plus que les mesures en matière de la fiscalité des ménages sont également à l'origine d'une deuxième vague d'effets tant macro-économiques que sectoriels qui profiteront à l'ensemble des entreprises, y compris donc les quelque 9.650 sociétés soumises à l'impôt sur le revenu des collectivités.

Il convient donc de ne pas sous-estimer les effets à la fois directs et indirects que ne manquera pas de produire sur la rentabilité et la position concurrentielle de l'économie luxembourgeoise l'atténuation de l'imposition des revenus des personnes physiques.

Dans la perspective notamment de l'achèvement du marché intérieur, il s'agit de renforcer la compétitivité de notre économie de petit espace qui doit écouler la majorité de sa production nationale sur des marchés extérieurs de plus en plus concurrencés et qui, de surcroît, se voit confrontée sur les marchés domestiques à une concurrence étrangère de plus en plus serrée. Renforcer la compétitivité signifie, d'une part, permettre aux unités de production indigènes de maintenir et d'accroître leurs parts de marché et, d'autre part, consolider la position du Grand-Duché comme un lieu d'extension des activités existantes et de localisation d'activités nouvelles.

Sans être le seul élément influençant cette compétitivité dans ses différents aspects — tant s'en faut — la fiscalité en est toutefois un facteur déterminant, qui, bien plus, relève de la marge de manœuvre des autorités nationales et constitue de ce fait un instrument de choix de la politique économique et sociale.

En conséquence, il faut s'efforcer d'adapter le régime fiscal des entreprises en vue de fortifier de façon ciblée le tissu économique, source de toute valeur ajoutée et de poursuivre de la sorte la mise en place d'un régime fiscal attrayant, politique entamée déjà au cours de la législation écoluée.

1. Allègement du poids de l'impôt sur le bénéfice des sociétés

- Réduction du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités

Afin, d'une part, de consolider la position du Luxembourg en tant que pays pratiquant le taux d'imposition sur le revenu des collectivités le plus bas de la Communauté et, d'autre part, d'améliorer encore les perspectives de rentabilité et de compétitivité des entreprises indigènes en vue de l'achèvement du marché intérieur européen, le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités sera ramené de 34% à 33%.

- Réduction de moitié de l'impôt de solidarité

Le taux de l'impôt de solidarité sera réduit de 2% à 1%, ce qui allégera davantage la charge fiscale à supporter par les entreprises.

- Impact conjoint des mesures d'allègement ci-avant

Les réductions proposées des taux de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt de solidarité font que le taux d'imposition global des sociétés (impôt commercial communal compris) passera de 40,62% à 39,39%.

2. Ajustements de la base imposable en vue de réduire la charge fiscale

— Introduction d'un report des pertes illimité vers l'avant (*carry forward*)

Pour répondre aux besoins réels que bon nombre d'entreprises, y compris les PME, peuvent ressentir lors de la période de démarrage, pendant des phases de mauvaise conjoncture ou à l'occasion de restructurations, le report des pertes vers l'avant actuellement limité à 5 ans pourra dorénavant se faire de façon illimitée dans le temps.

— Possibilité du emploi anticipé de certaines plus-values

A l'avenir, la plus-value dégagée lors de l'aliénation d'un bâtiment pourra être transférée sur un autre bâtiment en emploi du prix de cession, même si cet autre bâtiment est acquis ou constitué avant la date de vente du bâtiment cédé.

3. Atténuation de la multiple imposition économique au sein des groupes de sociétés

— Privilège des sociétés-mère et filiales

En vue d'élargir la marge de manœuvre des sociétés luxembourgeoises voulant s'engager dans des opérations de restructuration de groupe et dans le but de développer au Luxembourg le créneau des sociétés de participations financières (*Beteiligungsgesellschaften*), le privilège des sociétés-mère et filiales sera étendu aux plus-values provenant de la cession de participations.

De surcroît, en vue notamment de maximiser les chances de démarrage de ces sociétés, la directive communautaire régissant le privilège des sociétés-mère et filiales sera transposée sans retard dans notre droit national. Conformément à cette directive, aucune retenue à la source ne sera dorénavant opérée sur les dividendes versés par des sociétés filiales résidant sur le territoire d'un Etat membre à des sociétés-mère situées dans d'autres Etats membres.

— Régime de l'intégration fiscale

Tout en étant globalement favorable, le régime luxembourgeois facultatif d'imposition du bénéfice consolidé d'un groupe composé de sociétés résidentes pleinement imposables n'est cependant accordé que si la société-mère détient directement ou indirectement 99% au moins du capital de la filiale.

Afin toutefois de ne pas écarter de ce régime des participations qui s'avèrent particulièrement intéressantes pour l'expansion et l'amélioration structurelle de

l'économie nationale, les Ministres des Finances et de l'Economie pourront dorénavant accorder exceptionnellement le régime en question à un groupe de sociétés, à condition toutefois que la participation atteigne 75% au moins et que les actionnaires minoritaires, représentant au moins trois quarts de la quote-part du capital social non détenu par la société-mère, doivent acquiescer au régime d'intégration fiscale.

— Refonte globale du système d'imputation des impôts étrangers

Une révision des règles visant à atténuer, voire à éviter les cas de double imposition en l'absence de conventions contre la double imposition est à l'étude.

Les travaux en question devraient aboutir au cours de l'année 1991 de sorte que le nouveau régime — plus transparent sans pour autant être moins attrayant — pourra être mis en place par voie législative dans le courant de 1991 pour être d'application à partir de l'année d'imposition 1992.

4. Encouragement fiscal des investissements à finalité écologique

L'amortissement spécial en place sera rendu plus attrayant en vue d'inciter les entreprises à intensifier leurs investissements en matière de protection de l'environnement.

A cette fin, les taux d'amortissement spéciaux, actuellement de 30% pour les biens immobiliers investis et de 50% pour les biens mobiliers investis, seront fusionnés en un taux unique qui pourra être fixé à 60%.

De surcroît, les investissements réalisés à l'occasion de la création d'installations d'exploitations entièrement neuves, actuellement exclus de ce régime sauf dérogation exceptionnelle, seront à l'avenir éligibles sous des conditions moins restrictives.

5. Développement de certaines activités spécifiques contribuant à la diversification de l'économie luxembourgeoise

La stratégie d'expansion économique comporte des mesures ciblées visant à développer des activités spécifiques qui, de par leurs effets induits en aval et en amont, sont susceptibles d'élargir la masse imposable au-delà de leur propre apport.

S'inscrivent dans cette stratégie:

— Le dépôt d'un projet de loi visant à mettre en place un régime fiscal propice au développement des sociétés de négoce international.

— L'élaboration d'un projet de règlement grand-ducal se proposant de tracer un environnement fiscal favorable au développement des sociétés de participations financières, sociétés dont il a été question ci-dessus.

— La révision du régime fiscal adapté aux activités de

financement de groupes de sociétés.

6. Atténuation de l'impôt commercial communal sur le bénéfice d'exploitation

- *Suppression de certains ajoutés anti-économiques en matière de l'impôt commercial communal sur le bénéfice d'exploitation*

L'ajouté à la base d'assiette imposable de 40% des intérêts sur des dettes qui sont en relation économique durable avec le fonctionnement de l'entreprise est à supprimer.

Dans la même lignée seront également supprimés deux autres ajoutés, à savoir celui des rentes et charges permanentes liées à la réalisation ou à l'acquisition d'une entreprise ainsi que celui des loyers payés par l'entreprise pour la location de certains biens de l'actif, loyers qui sont actuellement ajoutés à raison de 50% pour le calcul du bénéfice d'exploitation.

- *Déductibilité des charges sociales sur le plan de l'impôt commercial communal sur le bénéfice d'exploitation*

Dans l'intérêt des chefs d'entreprises individuelles ou des associés des sociétés de personnes, les cotisations de sécurité sociale légales seront à l'avenir déductibles de l'assiette de l'impôt commercial communal sur le bénéfice d'exploitation.

De par sa nature, cette mesure profitera principalement aux classes moyennes.

7. Allègement du poids cumulé des impôts sur le capital

- *Suppression de certains ajoutés anti-économiques en matière d'impôt commercial communal sur le bénéfice d'exploitation*

A l'instar de ce qui a été proposé au sujet des ajoutés en matière de l'impôt commercial communal sur le bénéfice d'exploitation, l'endettement à long terme de l'entreprise ne sera dorénavant plus mis en compte pour la détermination du capital d'exploitation tout comme un certain nombre d'autres ajoutés.

- *Abolition de la taxe d'abonnement*

Le caractère exceptionnel de la taxe d'abonnement et le fait qu'elle constitue un impôt supplémentaire sur le capital d'exploitation qui s'ajoute à l'impôt sur la fortune et à l'impôt commercial communal sur le capital d'exploitation plaident pour l'abolition de cette taxe dans le chef des sociétés autres que les sociétés holdings et les organismes de placement collectif.

Vu les taux actuellement en vigueur (0,36% pour les sociétés par actions, 0,18% pour les sociétés à responsabilité limitée, 0,20% pour les sociétés holding, 0,06% pour les organismes de placement collectif), l'abolition de cette taxe constitue une mesure suffisante pour la réduction du poids cumulé des impôts sur le capital.

En guise de conclusion à cette présentation succincte de mesures qui seront exposées plus en avant dans le cadre du projet de loi spécifique, il peut être utile d'indiquer les chiffres-clé du coût de la réforme fiscale proposée :

	coût net (en millions de francs resp. en % du total)		
	exercice budgétaire 1991	année d'imposition 1991	en régime de croisière (par année d'imposition)
mesures visant les ménages	7.130	8.870	9.600
mesures visant les entreprises ..	3.060	4.030	4.200
ensemble des mesures	10.190	12.900	13.860
parts relatives des			
— ménages	70	69	70
— entreprises	30	31	30

Exprimé par rapport au PIB (SEC) estimé pour 1991, le coût de la réforme fiscale atteindra quelque 4,4% au titre

de l'année d'imposition 1991.